

# RDA-FR

## Transposition française de RDA

### SECTION 3

### ENREGISTREMENT DES ATTRIBUTS DE LA PERSONNE, DE LA FAMILLE ET DE LA COLLECTIVITÉ

Transition bibliographique  
Groupe Normalisation « RDA en France »  
Groupe de travail « Noms de personne et de famille »

CN 46 Information et documentation  
CN 46-9 Identification et description  
Groupe AFNOR CN 46-9/GE6

Octobre 2022

Groupe de travail « Noms de personne et de famille »

Animateur :	
BOULET, Vincent	Bibliothèque nationale de France – Département des Métadonnées
Membres :	
BERBAIN, Iris	Bibliothèque nationale de France – Département des Métadonnées
BLAY, Philippe	Bibliothèque nationale de France – Département des Métadonnées
CASTEL, Corinne	Bibliothèque nationale de France – Département du Dépôt légal
DEMOLIN, Marie-Paule	Université de Lille
JESTAZ, Laure	Bibliothèque historique de la Ville de Paris Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur
JUN, Stanislas	Bibliothèque municipale de Lille
LERESCHE, Françoise	Bibliothèque nationale de France – Département des Métadonnées
ROUSSEAUX, Olivier	Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur
SOLLIER, Sylvie	Bibliothèque nationale de France – Département des Métadonnées
VELLET, Christophe	Bibliothèque Mazarine

## Organisation générale

# Table des matières

<b>Chapitre 9 IDENTIFICATION DES PERSONNES ET DE LEURS IDENTITES PUBLIQUES .....</b>	<b>4</b>
<b>9.1 Objectif et champ d'application .....</b>	<b>1</b>
9.1.1 Catégorie des identités publiques .....	1
9.1.2 Sources d'information .....	2
<b>9.2 Éléments propres aux identités publiques .....</b>	<b>3</b>
9.2.1 Nom de l'identité publique.....	3
9.2.2 Autre terme associé à l'identité publique .....	26
9.2.3 Contexte d'utilisation de l'identité publique.....	27
9.2.4 Date d'utilisation de l'identité publique.....	28
9.2.5 Identifiant associé à l'identité publique .....	28
<b>9.3 Éléments d'identification des Personnes .....</b>	<b>30</b>
9.3.1 Dates associées à la personne .....	30
9.3.2 Titre de la personne .....	33
9.3.3 Genre de la personne .....	38
9.3.4 Lieu de naissance de la personne .....	38
9.3.5 Lieu de décès de la personne .....	39
9.3.6 Pays associé à la personne .....	40
9.3.7 Lieu de résidence de la personne .....	40
9.3.8 Adresse de la personne .....	41
9.3.9 Langue de la personne .....	42
9.3.10 Domaine d'activité de la personne.....	42
9.3.11 Profession ou occupation de la personne .....	43
9.3.12 Affiliation de la personne .....	44
9.3.13 Information biographique et historique sur la personne .....	44
9.3.14 Identifiant associé à la personne.....	45
<b>9.4 Construction des points d'accès représentant des identités publiques de personne .....</b>	<b>47</b>
9.4.1 Utilisation des points d'accès pour représenter des identités publiques de personne .....	47
9.4.2 Point d'accès autorisé représentant une identité publique.....	47
9.4.3 Point d'accès autorisé supplémentaire représentant une identité publique de personne .....	50
9.4.4 Variante de point d'accès représentant une identité publique de personne .....	50
<b>9.5 Annexes .....</b>	<b>52</b>
9.5.1 Règles de ponctuation pour la construction des points d'accès représentant des identités publiques de personne 52	
9.5.2 Traitement des personnages fictifs .....	52

## Chapitre 9

# IDENTIFICATION DES PERSONNES ET DE LEURS IDENTITES PUBLIQUES

TEXTE NON DEFINITIF

*Avertissement : les exemples utilisent les règles de ponctuation exposées dans l'annexe « Règles de ponctuation pour la construction des points d'accès noms de personne et de famille ».*

## 9.1 Objectif et champ d'application

▼ *Correspondance* : 9.0 **RDA** – conforme à RDA

Le chapitre porte sur l'identification des personnes à travers leurs identités publiques. Il traite également des noms présentés comme des noms de personnes réelles. Les noms de personnages fictifs sont traités en annexe.

Toute personne a au moins une identité publique, et aucune identité publique ne peut exister sans être associée à une personne ou à un agent. Une personne peut être connue sous une seule identité publique, ou sous plusieurs. Ces identités publiques sont désignées en tant que telles. Les attributs relatifs à la personne et ceux relatifs à l'identité publique sont clairement distingués.

Ce chapitre fournit des lignes directrices générales et des instructions sur l'enregistrement des attributs des personnes et de leurs identités publiques, soit comme des éléments séparés, soit comme des parties de points d'accès, soit en combinant les deux façons. Cela inclut les différentes formes de nom associées à une identité publique, sa catégorie, ainsi que les éléments d'identification et biographiques qui s'y rapportent :

- a) le choix des noms privilégiés, voir [9.2.1.1.3](#) ;
- b) l'enregistrement des noms privilégiés et des variantes de nom, voir [9.2.1](#) ;
- c) l'enregistrement des autres éléments d'identification des personnes utilisant une ou plusieurs identités publiques, voir [9.3](#) ;
- d) la construction des points d'accès autorisés, voir [9.4.2](#) ;
- e) la construction des variantes de points d'accès, voir [9.4.4](#).

Les modalités d'enregistrement des identités publiques peuvent dépendre des systèmes locaux ou des projets. Par exemple, un même enregistrement contient alors des attributs qui relèvent de l'identité publique et d'autres de la personne. Ou bien, la personne et chacune de ses identités publiques sont décrites en propre, dotées d'éléments spécifiques d'identification les concernant, et reliées entre elles par des relations.

Les relations entre les identités publiques d'une même personne sont traitées dans le chapitre 30 « Personnes en relation avec un agent ».

RDA-FR déconseille fortement la pratique des homonymes indifférenciés (regroupement de plusieurs entités sous forme d'une instance unique, faute d'éléments suffisants pour les identifier).

### 9.1.1 Catégorie des identités publiques

Un attribut « Catégorie » précise la nature du nom sur lequel est fondée l'identité publique. Choisir la nature du nom dans la liste suivante :

Nom réel	Le nom réel de la personne est son nom d'état civil.
Pseudonyme	On entend par pseudonyme une identité publique utilisée par une personne (seule ou en collaboration avec d'autres personnes) et qui n'est pas son nom réel.
Pseudonyme collectif	Un pseudonyme collectif est un nom de personne, choisi par un groupe de personnes dans le but de dissimuler au public leur existence à titre individuel ou leurs noms réels respectifs.
Nom d'auteur prétendu	Un nom d'auteur prétendu reprend l'identité publique d'une personne réelle. À ce titre, l'identité de l'auteur prétendu est un cas particulier d'un pseudonyme.

Nom d'agent virtuel	Nom d'une entité numérique supposée avoir une responsabilité intellectuelle sur une ressource. Par exemple : voix de synthèse, programme d'intelligence artificielle portant un nom... Ne pas confondre avec le nom d'un personnage fictif.
Nom d'être vivant non humain	Nom d'un animal qui concourt à la création ou à la réalisation d'une œuvre. Par exemple : interprète. Par convention, les êtres vivants non humains qui ont une relation de sujet avec une œuvre sont assimilés à cette catégorie.
Nom de personnage fictif	Nom de personnage relevant de la fiction, du mythe ou dont le caractère historique n'est pas fermement attesté.
Nom de nature indéterminée	Nom auquel on ne peut pas attribuer de catégorie. Cette catégorie est à réserver notamment dans le cas de traitements de masse, sous réserve d'une analyse plus fine. Son usage dépend des consignes d'application des agences bibliographiques.

#### EXEMPLES

François Rabelais

**Nom réel**

Alcofrybas Nasier

**Pseudonyme**

Irene Adler

**Pseudonyme collectif de Pierdomenico Baccalario et Alessandro Gatti**

Charlotte Corday

**Nom d'autrice prétendue : identité utilisée par André Glucksmann pour écrire Le vol de la guillotine ou La jeune fille et l'intégrisme**

Ai-Da

**Nom d'agent virtuel : robot humanoïde artiste**

Bong

**Nom d'être vivant non humain : éléphant interprète dans le film *Pop Aye***

Fantômette

**Nom de personnage fictif**

Pour plus de précisions :

- sur le traitement des pseudonymes, voir [9.2.1.1.7](#) ;
- sur le traitement des pseudonymes collectifs, voir [9.2.1.1.7.3](#) ;
- sur le traitement des noms d'auteurs prétendus, voir [9.2.1.1.7.4](#) ;
- sur le traitement des noms de personnages virtuels, voir [9.2.1.1.8](#) ;
- sur le traitement des noms d'êtres vivants non humains, voir [9.2.2.7](#) ;
- sur le traitement des noms de personnages fictifs, voir [9.5.2](#) .

## 9.1.2 Sources d'information

▼ **Correspondance** : [9.1.1 RDA](#) – conforme à RDA

Le ou les noms de l'identité publique peuvent être établis à partir de toute source pertinente. Pour des directives supplémentaires sur les sources d'information pour le nom privilégié de l'identité publique, voir [9.2.1.1.2](#) .

Les autres éléments d'identification de la personne peuvent être établis à partir de toute source pertinente.

## 9.2 Éléments propres aux identités publiques

### 9.2.1 Nom de l'identité publique

#### 9.2.1.1 Nom privilégié de l'identité publique

▼ *Correspondance* : [9.2.2 RDA](#) – *précisions*

##### 9.2.1.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.2.2.1 RDA](#) – *précisions*

Le nom privilégié de l'identité publique est le nom ou la forme de nom choisie pour servir d'élément de base du point d'accès autorisé représentant cette personne.

Si un individu a plus d'une identité, chaque identité est considérée comme une identité publique distincte. Un nom privilégié est choisi pour chaque identité publique, voir [9.2.1.1.7](#).

Ce nom privilégié peut parfois être accompagné d'un nom privilégié supplémentaire, voir [9.2.1.1.4.2](#); cas de la forme linguistique d'usage courant en France, voir [9.2.1.1.4.3](#).

##### 9.2.1.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.2.2.2 RDA](#) – *précisions*

Déterminer le nom privilégié à partir des sources suivantes (par ordre de préférence) :

a) ressources associées à la personne : utiliser en priorité les sources d'information privilégiées (voir 2.2.2) puis les autres mentions formelles du nom figurant dans ces ressources ;

b) autres sources, notamment les sources de référence, utiliser par ordre de priorité :

- les fichiers d'autorité nationaux ou internationaux (exemple : Virtual International Authority File) ;
- les ouvrages, sites et bases de données de référence (parmi lesquels les encyclopédies nationales, les encyclopédies en ligne, etc.).

##### 9.2.1.1.3 Choix du nom privilégié de l'identité publique

▼ *Correspondance* : [9.2.2.3 RDA](#) – *précisions*

En général, choisir le nom sous lequel la personne est le plus couramment connue comme nom privilégié de l'identité publique. Le nom choisi peut être le nom réel de la personne, un pseudonyme, un titre de noblesse, un surnom, des initiales ou une autre appellation.

Pour des instructions supplémentaires sur le choix du nom privilégié d'une personne connue sous plus d'une forme du même nom ou sous plus d'un nom, voir [9.2.1.1.4](#) – [9.2.1.1.7](#).

##### 9.2.1.1.4 Formes différentes du même nom

▼ *Correspondance* : [9.2.2.5 RDA](#) – *précisions*

Si une personne est connue sous plus d'une forme du même nom, choisir le nom privilégié ou les noms privilégiés de l'identité publique en appliquant les critères suivants :

- a) complétude de la forme
- b) langue et écriture

- c) noms translittérés et/ou romanisés
- d) orthographe.

#### 9.2.1.1.4.1 Complétude de la forme

▼ **Correspondance** : 9.2.2.5.1 **RDA** – *précisions*

Si les formes d'un nom sont plus ou moins développées, choisir comme nom privilégié la forme la plus complète trouvée sur les ressources auxquelles la personne contribue.

##### EXEMPLES

André Sylvain Labarthe

**Autres formes également trouvées sur les ressources :**

André Labarthe

André S. Labarthe

Dominique de Villepin

**La forme développée du nom de famille Dominique Galouzeau de Villepin n'apparaît pas sur les ressources auxquelles la personne a contribué**

Pour les étrangers, les formes des noms suivent les usages nationaux édictés dans les documents de référence internationaux (*Names of Persons* publiés par l'IFLA<sup>1</sup>). Les sources principales à utiliser sont les référentiels nationaux (fichiers d'autorité nationaux, ressources nationales).

##### EXEMPLE

Thomas A. Wilson

**Forme retenue de la notice de la Bibliothèque du Congrès : "Wilson, Thomas A., 1866-1944"**

**NB : la forme longue « Thomas Asbury Wilson », donnée par la Bibliothèque du Congrès, est présente uniquement pour la désambiguïsation dans son fichier d'autorité**

#### **Exception**

S'il existe une forme plus courte consacrée par l'usage (forme de notoriété, forme conventionnelle du nom...), elle sera choisie comme nom privilégié.

##### EXEMPLES

Jules Barbey d'Aureville

**Autres formes également trouvées sur les ressources :**

J. Barbey d'Aureville

Jules-Amédée Barbey d'Aureville

J.-A. Barbey d'Aureville

Victor Hugo

**Autre forme également trouvée sur les ressources :**

Victor-Marie Hugo

#### **Ajout facultatif**

Il est possible de développer le prénom d'usage ou tout autre élément du nom, lorsqu'il est connu, pour contribuer à lever les homonymies.

<sup>1</sup> <http://www.ifla.org/node/4953> (consulté le 2017-01-19)



## EXEMPLES

Émile Dot

**La forme développée Émile Dot n'apparaît pas sur les ressources auxquelles la personne a contribué. On trouve uniquement « E. Dot » mais il est nécessaire de le distinguer d'Étienne Dot**

David B. Roberts

**La forme développée David B. Roberts n'apparaît pas sur les ressources auxquelles la personne a contribué. On trouve uniquement « D. B. Roberts » mais il est nécessaire de le distinguer d'un autre « D. B. Roberts » pour lequel le développement des initiales est inconnu. La forme « David B. Roberts » est donnée dans le fichier d'autorité de la *Library of Congress* en variante de point d'accès.**

### 9.2.1.1.4.2 Choix de la langue et de l'écriture

▼ *Correspondance* : [9.2.2.5.2 RDA](#) – *précisions*

Lorsqu'un nom d'identité publique apparaît dans plus d'une langue et/ou écriture dans les ressources associées à la personne :

a) choisir comme nom privilégié la forme dans la langue et l'écriture le plus souvent associées à la personne, voir [9.3.9](#)

## EXEMPLES

Joan Fuster

**Nom privilégié en catalan pour un auteur de nationalité espagnole écrivant en catalan. La forme espagnole du nom Juan Fuster n'est pas le nom privilégié de l'identité publique.**

宁瀛

**Nom privilégié en chinois pour Ning Ying, réalisatrice de films en chinois**

Caius Julius Caesar

**Nom privilégié en latin pour Jules César**

b) si on ne peut pas associer une langue aux œuvres de la personne, choisir la forme dans la langue et l'écriture du pays associé à la personne, voir [9.3.6](#)

## EXEMPLE

Андрей Рублев

**Nom privilégié en écriture cyrillique d'Andreï Roublev, peintre russe**

c) en l'absence de langue d'expression et de certitude quant au pays associé à la personne, choisir comme nom privilégié la forme la plus courante dans les ressources associées à la personne

## EXEMPLE

Alexander Agricola

**Compositeur auquel aucun pays ne peut être associé, aussi connu sous le nom d'Alexander Ackerman. Alexander Agricola est la forme apparaissant les plus souvent dans les ressources qui lui sont associées**

d) à défaut, choisir comme nom privilégié la forme française ou la forme en usage en France.

## EXEMPLE

Maître de Bedford

**Les ressources associées à la personne portent : Maître de Bedford et Bedford Master**

### *Cas des formes linguistiques d'usage courant en France*

Lorsqu'une des autres formes linguistiques est d'usage courant en France (c'est-à-dire bien établie dans les sources de référence françaises), la choisir comme nom privilégié supplémentaire.

Si différentes formes sont trouvées dans les sources de référence françaises, choisir comme nom privilégié, en plus de la forme originale, celle qui se rencontre le plus souvent.

## EXEMPLES

Jules César

**Nom privilégié supplémentaire pour Caius Julius Caesar, construit à partir de la forme d'usage courant**

Christine

**Nom privilégié supplémentaire pour Kristina, reine de Suède, construit à partir de la forme d'usage courant**

#### 9.2.1.1.4.3 Noms translittérés et/ou romanisés

▼ *Correspondance* : [9.2.2.5.3 RDA](#) – *précisions*

Si le nom privilégié est dans une écriture en caractères non latins, enregistrer la forme translittérée ou romanisée, selon la norme de translittération en vigueur, comme nom privilégié supplémentaire.

## EXEMPLES

老子

**Nom privilégié fondé sur la forme originale**

Lao zi

**Nom privilégié supplémentaire fondé sur la forme translittérée**

رسانا دب ع لامج

**Nom privilégié fondé sur la forme originale**

Ġamāl `Abd al-Nāṣir

**Nom privilégié supplémentaire fondé sur la forme translittérée**

A. Скрѣбин

**Nom privilégié fondé sur la forme originale**

A. Skrâbin

**Nom privilégié supplémentaire fondé sur la forme translittérée**

Евгений Евтушенко

**Nom privilégié fondé sur la forme originale**

Evgenij Evtušenko

**Nom privilégié supplémentaire fondé sur la forme translittérée**

השמ יי

**Nom privilégié fondé sur la forme originale**

Mošeh Dayyan

**Nom privilégié supplémentaire fondé sur la forme translittérée**

Si le nom de l'identité publique est trouvé uniquement sous une forme romanisée dans les ressources associées à la personne, choisir cette forme comme nom privilégié. Si le nom de l'identité publique est trouvé sous plusieurs formes romanisées dans les ressources associées à la personne, choisir la forme qui se rencontre le plus souvent.

#### **Variantes de nom**

Enregistrer les autres formes du nom translittéré comme des variantes de nom, voir [9.2.1.2.9](#).

Les formes translittérées ou romanisées selon d'autres normes sont enregistrées comme des variantes de nom.

#### **Cas des formes d'usage courant en France**

Si une forme de nom est bien établie dans les sources de référence françaises, choisir cette forme de nom comme nom privilégié en plus de la forme originale et de la forme translittérée.

Si différentes formes sont trouvées dans les sources de référence françaises, choisir comme nom privilégié, en plus de la forme originale et de la forme translittérée, celle qui se rencontre le plus souvent.

#### **EXEMPLE**

Антон Павлович Чехов

**Nom privilégié fondé sur la forme originale**

Anton Pavlovič Čehov

**Nom privilégié supplémentaire fondé sur la forme translittérée**

Anton Pavlovitch Tchekhov

**Nom privilégié supplémentaire fondé sur la forme d'usage courant en France**

#### **9.2.1.1.4.4 Orthographe**

▼ *Correspondance* : [9.2.2.5.4 RDA](#) – *précisions*

Si le nom d'une personne est orthographié de différentes façons et que ces variantes ne résultent pas de différentes translittérations, alors choisir la forme la plus utilisée.

Pour les différentes orthographes résultant de différentes translittérations, voir [9.2.1.1.4.3](#).

#### **Variantes de nom.**

Enregistrer les autres orthographes du nom comme des variantes de nom, voir [9.2.1.2.9](#).

#### **EXEMPLE**

Gabriel de Montgomery

**Forme la plus utilisée, considérée comme nom privilégié**

Gabriel de Montgomery

**Autre orthographe trouvée, considérée comme variante de nom**

#### **9.2.1.1.5 Plusieurs noms pour la même personne**

▼ *Correspondance* : [9.2.2.6 RDA](#) – *précisions*

On choisit comme nom privilégié de la personne le nom le plus fréquemment rencontré sur les ressources qui lui sont associées. Enregistrer les autres noms sous lesquels la personne apparaît sur les ressources qui lui sont associées comme des variantes de nom, voir [9.2.1.2](#).

Les cas particuliers sont :

- Le changement de nom, voir 9.2.1.1.6
- Les pseudonymes, voir 9.2.1.1.7

#### 9.2.1.1.6 Changement de nom

▼ *Correspondance* : [9.2.2.7 RDA](#) – *précisions*

En cas d'usage successif de noms, enregistrer comme nom privilégié le nom le plus récent.

##### EXEMPLES

Elliot Page

**Nom privilégié, changement de nom d'Ellen Page à Elliot Page**

Muhammad Ali

**Nom privilégié, changement de nom de Cassius Clay à Muhammad Ali**

Cécilia Attias

**Nom privilégié, changement de nom de Cécilia Ciganer-Albéniz à Cécilia Sarkozy puis à Cécilia Attias**

#### Exception

Si la personne est plus connue sous un nom antérieur, choisir ce nom comme nom privilégié.

##### EXEMPLE

Louise de La Vallière

**Nom privilégié, changement de nom de Louise de La Vallière à Louise de la Miséricorde, le nom antérieur restant le plus connu**

#### Variantes de nom

Enregistrer les autres noms comme des variantes de nom.

#### 9.2.1.1.7 Traitement des pseudonymes

▼ *Correspondance* : [9.2.2.8 RDA](#) – *précisions*

On entend par pseudonyme une identité publique utilisée par une personne (seule ou en collaboration avec d'autres personnes) qui n'est pas son nom véritable. On considère comme des pseudonymes les noms de plume, les noms de scène, les noms de guerre et les noms d'artiste. Les noms de règne ne sont pas des pseudonymes.

Si un individu utilise son nom et un ou plusieurs pseudonymes, ou bien plusieurs pseudonymes seuls, on considère qu'il possède plusieurs identités publiques. Un nom privilégié est choisi pour chaque identité publique.

L'identité publique sert pour tous les types d'accès, y compris pour l'indexation sujet. Par exemple, selon le sujet de l'œuvre en relation, on privilégiera l'une ou l'autre identité publique d'une même personne.

## EXEMPLE

Fred Vargas

**Lien établi à Fred Vargas, et non à Frédérique Audoin-Rouzeau, autre identité publique de la même personne, pour l'indexation sujet du film Carnets noirs : les sentiers de Fred Vargas réalisé par Christophe Cognet**

En cas d'ambiguïté, on privilégiera la forme de notoriété.

## Cas des surnoms

Il faut distinguer les pseudonymes des surnoms. À la différence des pseudonymes, les surnoms sont donnés à une personne par d'autres. Le surnom donné à une personne fait l'objet d'une variante de nom mais n'est pas une identité publique.

## EXEMPLES

Jean Duns Scot

**Variante de nom** : Doctor subtilis

Willie Smith

**Variante de nom** : Willie The Lion Smith

### 9.2.1.1.7.1 Cas d'une personne utilisant son vrai nom avec un ou plusieurs pseudonymes ou cas d'une personne utilisant plusieurs pseudonymes

▼ **Correspondance** : pas de correspondance dans **RDA**

Une personne qui utilise son nom réel avec un ou plusieurs pseudonymes, ou seulement plusieurs pseudonymes, est considérée comme ayant plusieurs identités publiques.

## EXEMPLES

Lewis Carroll

**Pseudonyme**

Charles Ludwige Dogson

**Nom réel**

Marielle Lefebvre

**Nom réel**

Françoise d'Eaubonne

**Pseudonyme**

Gracchus Baboeuf

**Pseudonyme**

François-Noël Baboeuf

**Nom réel**

François Rabelais

**Nom réel**

Alcofrybas Nasier

**Pseudonyme**

Charles Garvice

**Nom réel**

Charles Gibson

**Pseudonyme**

Caroline Hart  
**Pseudonyme**

Elisabetta Dami  
**Nom réel**  
Geronimo Stilton  
**Pseudonyme**

#### 9.2.1.1.7.2 Cas d'une personne utilisant uniquement son pseudonyme

▼ **Correspondance** : pas de correspondance dans **RDA**

Si une personne n'utilise que son pseudonyme, elle est considérée n'avoir qu'une identité publique.

Choisir comme nom privilégié le pseudonyme ; enregistrer le nom réel de l'individu comme variante de nom, à condition qu'il soit dévoilé.

#### EXEMPLES

Suzanne Valadon  
**Pseudonyme choisi comme nom privilégié**  
Marie-Clémentine Valadon  
**Nom réel enregistré comme variante de nom**

Miss-Tic  
**Pseudonyme choisi comme nom privilégié**  
Radhia de Ruiter  
**Nom réel enregistré comme variante de nom**

Colonel Fabien  
**Pseudonyme choisi comme nom privilégié**  
Pierre Georges  
**Nom réel enregistré comme variante de nom**

#### 9.2.1.1.7.3 Pseudonyme collectif

Un pseudonyme collectif est un nom de personne, choisi par un groupe de personnes dans le but de dissimuler au public leur existence à titre individuel ou leurs noms réels respectifs.

#### EXEMPLES

Pierre Schumann Audrycourt  
**Pseudonyme collectif de José PIERRE, Jean SCHUster, Jean-Claude SilberMANN, Philippe AUDoin, Jean-François BoRY et Claude COURTot**

Irene Adler  
**Pseudonyme collectif de Pierdomenico Baccalario et Alessandro Gatti**

Ne sont pas des pseudonymes collectifs, mais des collectivités :

- les groupes musicaux : Rita Mitsouko, Ian Van Dahl
- les groupes familiaux revêtus d'une raison sociale : Neurdein Frères, Association familiale Mulliez, Maison Boué sœurs
- les groupes désignés par des termes au pluriel : Japamapoètes ; Robins des bois ;
- les groupes désignés par des locutions ou noms communs: Enfin libre ; Colorant 14 ; Elle et lui
- les groupes désignés par des noms forgés par l'association de deux noms (noms de famille ou prénoms) réunis par « - » « et » « & », « and », « + » : Erckmann-Chatrian, Vincent + FERIA ; Kenzley & Kaola ; Emmanuelle & Julien ; Arni and Kinski.

Ne sont pas des pseudonymes collectifs, mais des familles :

- les membres d'une même famille ayant adopté une désignation collective : les Frères Guedin.

#### 9.2.1.1.7.4 Auteur prétendu

Un auteur prétendu reprend l'identité publique d'une personne réelle. À ce titre, l'identité de l'auteur prétendu est un cas particulier d'un pseudonyme.

##### EXEMPLES

Charlotte Corday

**Autrice prétendue dont l'identité a été utilisée par André Glucksmann pour écrire Le vol de la guillotine ou La jeune fille et l'intégrisme**

Émile Zola

**Auteur prétendu de Amoco Cadiz dont l'auteur réel n'est pas connu**

#### 9.2.1.1.8 Traitement des agents virtuels

Les personnages virtuels sont des entités supposées avoir une responsabilité intellectuelle sur des ressources. Par exemple : voix de synthèse, programme d'intelligence artificielle portant un nom.

Les attributs de description et les règles de construction du point d'accès autorisés suivent celles des autres noms de personne.

##### EXEMPLES

Crazy frog

**Personnage de grenouille anthropomorphe en image de synthèse utilisé dans différents morceaux de musique**

Ai-Da

**Robot humanoïde artiste**

#### 9.2.1.1.9 Enregistrement du nom privilégié de l'identité publique d'une personne

▼ **Correspondance** : [9.2.2.4 RDA](#) – précisions

Enregistrer le nom choisi comme nom privilégié en appliquant les lignes directrices générales sur l'enregistrement des noms données sous 8.5.

Si le nom est constitué de plusieurs parties, enregistrer comme premier élément la partie du nom sous laquelle l'identité publique de la personne serait normalement classée dans les fichiers d'autorité du pays qui lui est associé.

Les usages nationaux des noms sont fixés par les *Names of persons*, voir [9.3.6](#) et [9.3.6](#).

#### 9.2.1.1.10 Enregistrement des noms contenant un nom de famille

##### 9.2.1.1.10.1 Lignes directrices générales sur l'enregistrement des noms contenant un nom de famille

▼ **Correspondance** : [9.2.2.9 RDA](#) – précisions

Pour les noms contenant un nom de famille ou un élément de nom qui en tient lieu, ce dernier est enregistré comme élément d'entrée. Les autres éléments du nom (le(s) prénom(s), les patronymes ou à défaut un mot ou une expression) sont enregistrés en éléments rejetés.

##### EXEMPLES

Magritte, René

**René : prénom, élément rejeté**

Frankenhalter, Helen

**Helen : prénom, élément rejeté**

Deidier, Abbé

**« Abbé Deidier » est la seule forme du nom trouvée sur les ressources. « Abbé » est un terme associé au nom en l'absence d'un prénom connu. On considère « Abbé » comme faisant partie du nom**

Delbée, Madame Jean

**« Madame Jean Delbée » est la seule forme du nom trouvée sur les ressources**

Servan-Schreiber, Elizabeth

**Elizabeth : prénom, élément rejeté**

La Fontaine, Jean de

**Jean : prénom et « de » : particule, éléments rejetés**

Denis, Mère

**« Mère Denis » est la seule forme du nom trouvée sur les ressources. « Mère » est un terme associé au nom en l'absence d'un prénom connu. On considère « Mère » comme faisant partie du nom**

**9.2.1.1.10.2 Nom de famille représenté par une initiale**

▼ *Correspondance* : **9.2.2.9.1 RDA** – reformulation

La règle donnée au paragraphe précédent s'applique quand le nom de famille se réduit à une initiale.

**EXEMPLE**

C., Melanie

**9.2.1.1.10.3 Partie du nom traitée comme un nom de famille**

▼ *Correspondance* : **9.2.2.9.2 RDA** – reformulation

Tout élément qui tient lieu d'un nom de famille est traité comme tel.

**EXEMPLE**

X, Malcolm

**9.2.1.1.10.4 Identités publiques constituées seulement par un nom de famille**

▼ *Correspondance* : **9.2.2.9.3 RDA** – précision

Si l'identité publique d'une personne est n'est constituée que d'un nom de famille, traiter le mot ou l'expression associé au nom dans les ressources associées à la personne ou dans les sources de référence comme une partie intégrante du nom.  
Enregistrer le terme de politesse comme élément rejeté.

**EXEMPLES**



Denis, Mère

Latimer, Mr

#### 9.2.1.1.10.5 Identités publiques constituées par un nom d'alliance

▼ **Correspondance** : 9.2.2.9.4 RDA – désaccord avec RDA (respect des formes nationales)

Si l'identité publique d'une personne mariée n'est constituée que par le nom d'un époux, l'élément d'entrée est le nom de famille. On garde l'ordre des éléments.

##### EXEMPLE

Delbée, Madame Jean

Dans tous les cas, on respecte les usages nationaux.

##### EXEMPLES

Kodály Zoltánné, Emma  
**Épouse de Zoltán Kodály**

Uí Ogáin, Ríonach  
**Épouse de M. O' Ogáin**

#### 9.2.1.1.10.6 Mots, etc. indiquant une relation après des noms de famille

▼ **Correspondance** : 9.2.2.9.5 RDA – précisions

Dans tous les cas, on respecte les usages nationaux.

##### EXEMPLE

Lima Sobrinho, Barbosa  
**Nom portugais. « Sobrinho » signifie neveu en portugais**

### Usage français

Les mots indiquant une relation de famille, tels que « père » ou « fils », ne font pas partie du nom privilégié lorsque celui-ci comporte un nom et un prénom.

##### EXEMPLE

Dumas, Alexandre  
**Le père et le fils sont distingués par les dates biographiques**

#### 9.2.1.1.10.7 Saints et des souverains

▼ **Correspondance** : 9.2.2.9.6 RDA – désaccord (les saints et les souverains sont traités de la même manière)

Le nom privilégié est enregistré en ordre direct.

##### EXEMPLES

Thomas More  
**Saint**

Joseph Bonaparte  
**Souverain**

#### 9.2.1.1.10.8 Noms de famille composés

▼ **Correspondance** : **9.2.2.10 RDA** –simplification (fusion des paragraphes 9.2.2.10.1 et 9.2.2.10.2)

Un nom de famille est dit composé s'il est constitué de deux noms propres ou plus séparés par une espace, par un trait d'union ou par tout autre signe typographique.

##### EXEMPLES

Lloyd George

Victor Leclercq

Saint-Exupéry

Rétif de La Bretonne

Ledru-Rollin

Des noms composés peuvent provenir d'un prénom et d'un nom.

##### EXEMPLE

Firmin-Didot

Enregistrer un nom de famille composé en appliquant les lignes directrices générales sur l'enregistrement des noms de famille données, sous [9.2.1.1.10.1](#).

Enregistrer comme premier élément la partie du nom sous laquelle l'identité publique de la personne est classée selon les usages nationaux et dans les sources de référence dans la langue ou le pays de résidence ou d'activité de la personne. Suivre l'usage pour ce pays, ainsi qu'il est précisé dans *Names of Persons*.

#### À défaut

Enregistrer la première partie du nom de famille comme premier élément. Considérer alors les initiales précédant un nom de famille comme ne faisant pas partie du nom de famille.

##### EXEMPLE

Smith, John B.

**Élément d'entrée : Smith**

Si le nom composé d'une même identité publique de personne se présente alternativement avec ou sans trait d'union, à défaut de connaître l'usage adopté par la personne, enregistrer le nom avec trait d'union.

#### 9.2.1.1.10.9 Noms de famille avec particules écrites séparément

▼ **Correspondance** : **9.2.2.11 RDA** –simplification (fusion des paragraphes 9.2.2.11.1 et 9.2.2.11.2)

Si un nom de famille comporte une ou plusieurs particules écrites séparément, appliquer les lignes directrices générales sur l'enregistrement des noms de famille sous [9.2.1.1.10.1](#).

Si un nom de famille comprend un article, une préposition ou une combinaison des deux, enregistrer comme premier élément la partie utilisée le plus couramment comme premier élément.

Déterminer l'usage courant en consultant les usages nationaux et les sources de référence du pays associé à la personne.

### À défaut

Enregistrer la première partie du nom de famille comme premier élément.

### Particules

Pour une même particule, la construction peut être différente selon les usages nationaux.

#### EXEMPLES

De Roye, Jean

**Écrivain belge : l'élément d'entrée du nom inclut « de »**

Roye, Jean de

**Notaire français : l'élément d'entrée du nom n'inclut pas « de »**

### Usage français

On rejette « de » et « d' ». On garde les autres éléments comme premier élément du nom.

#### EXEMPLES

La Fontaine

**Élément d'entrée pour Jean de La Fontaine**

La Mothe Le Vayer

**Élément d'entrée pour François de La Mothe Le Vayer**

Le Rouge

**Élément d'entrée pour Gustave Le Rouge**

Du Ménil

**Élément d'entrée pour Édélestand Du Ménil**

Des Granges

**Élément d'entrée pour Charles-Marc Des Granges**

#### 9.2.1.1.10.10 Particules jointes par un trait d'union aux noms de famille

▼ **Correspondance** : **9.2.2.12 RDA** – conforme

Enregistrer un nom contenant une particule jointe par un trait d'union à un nom de famille en appliquant les lignes directrices générales sur l'enregistrement des noms de famille données sous [9.2.1.1.10.1](#).

Lorsque la particule est habituellement jointe par un trait d'union au nom de famille, enregistrer la particule comme premier élément.

#### EXEMPLES

Fon-Lampe, A. A.

Ter-Horst, Joannes Hermannus

#### 9.2.1.1.10.11 Noms de famille des membres de familles régnantes

▼ **Correspondance** : [9.2.2.13 RDA](#) – conforme

Pour une personne membre d'une famille régnante, le nom de famille, de maison, de dynastie est enregistré comme premier élément.

Appliquer les lignes directrices générales sur l'enregistrement des noms de famille sous [9.2.1.1.10.1](#).

#### EXEMPLES

Bernadotte, Folke

**Membre d'une famille régnante**

Habsburg, Otto von

**Membre d'une famille ayant régné**

Orléans, Henri d'

**Membre d'une famille ayant régné**

Pour les noms de personnes royales, voir [9.2.1.1.12.2](#).

Enregistrer les titres que la personne utilise toujours en appliquant les instructions sous [9.3.2.5](#).

#### Variantes de nom

Enregistrer le nom antérieur comme variante de nom, voir [9.2.1.2.7](#).

#### 9.2.1.1.11 Enregistrement des noms contenant un titre de noblesse

▼ **Correspondance** : [9.2.2.14 RDA](#) – conforme

Enregistrer un nom contenant un titre de noblesse en appliquant les lignes directrices générales sur l'enregistrement des noms données sous 8.5.

Si la forme du nom choisie comprend un titre de noblesse, enregistrer comme premier élément le nom propre compris dans le titre de noblesse (y compris les titres de courtoisie).

#### EXEMPLE

Guisse, Charles de Lorraine duc de

**Et non : Lorraine, Charles de, duc de Guisse**

Si le nom propre compris dans un titre de noblesse se substitue au nom de famille, l'enregistrer comme tel.

#### EXEMPLE

Norwich, John Julius

**Nom d'usage de John Julius Cooper, vicomte Norwich, qui utilise Norwich comme nom de famille**

#### Variantes de nom

Enregistrer comme variante de nom une forme utilisant le nom de famille comme premier élément, voir [9.2.1.2.10](#). Ne pas l'enregistrer si le nom propre utilisé dans le titre est identique au nom de famille.

Pour les noms de personnes royales, voir [9.2.1.1.12.2](#).

Pour les saints et les saintes, [9.2.1.1.10.7](#).

#### 9.2.1.1.12 Enregistrement des noms ne contenant ni un nom de famille ni un titre de noblesse

▼ **Correspondance** : [9.2.2.18 RDA](#) – conforme (fusion avec le paragraphe 9.2.2.18.1)

Enregistrer un nom qui ne comprend pas un nom de famille et qui est porté par une personne qui n'est pas identifiée par un titre de noblesse en appliquant les lignes directrices générales sur l'enregistrement des noms données sous 8.5.

Enregistrer comme premier élément la partie du nom sous laquelle l'identité publique de la personne est classée dans les sources de référence et conformément aux règles nationales.

##### EXEMPLE

Abbas Haji

**Les noms éthiopiens ne comportent pas toujours de nom de famille**

Dans le cas où les règles nationales ne peuvent pas être déterminées, enregistrer le nom en ordre direct.

##### EXEMPLE

Čhos-kyi 'od-zer

**Traducteur de sanskrit en mongol du début du XIVe siècle**

Inclure comme une partie intégrante du nom tout mot ou toute expression indiquant un lieu d'origine, un domicile, une occupation ou toute autre caractéristique communément associée au nom dans les ressources associées à la personne ou dans les sources de référence.

##### EXEMPLES

Pline l'Ancien

Léonard de Vinci

Traiter tout chiffre romain associé à un prénom (par exemple, dans le cas de certains papes, de membres d'une famille royale et d'ecclésiastiques) comme une partie intégrante du nom.

##### EXEMPLES

Jean-Paul II

Maximos IV

Ne pas intégrer le terme « saint » ou « sainte » comme une partie du nom d'une personne canonisée. L'enregistrer comme un terme associé à l'identité publique de la personne, voir [9.2.2.4.](#)

#### **Variantes de nom**

Enregistrer comme variantes de nom, lorsque c'est approprié, les formes du nom incluant un mot ou une expression (voir [9.2.1.2.10](#)), les autres formes linguistiques du nom (voir [9.2.1.2.9](#)) et les autres noms sous lesquels l'identité publique de la personne est connue (voir [9.2.1.2.10](#)).

##### 9.2.1.1.12.1 Noms contenant un patronyme, sans nom de famille

▼ **Correspondance** : [9.2.2.19 RDA](#) – précision

Enregistrer un nom constitué d'un ou de plusieurs prénoms et d'un patronyme en appliquant les lignes directrices générales sur l'enregistrement des noms données sous 8.5.  
Enregistrer le premier prénom comme premier élément, suivi par le reste du nom en ordre direct.  
Dans tous les cas, les règles nationales sont respectées.

#### EXEMPLE

Karólína Lárusdóttir  
**Peintre islandaise**

#### 9.2.1.1.12.2 Noms de personnes royales

▼ *Correspondance* : [9.2.2.20 RDA](#) – *précision*

Enregistrer les noms de personnes royales en appliquant les lignes directrices générales sur l'enregistrement des noms qui ne contiennent ni un nom de famille ni un titre de noblesse données sous [9.2.1.1.12.](#)

#### EXEMPLE

Gustav I  
**Roi de Suède. La forme nationale suédoise n'inclut pas le nom de famille « Vasa »**

Si le nom sous lequel une personne royale est connue dans sa forme nationale comprend le nom d'une famille royale, d'une dynastie, d'une désignation territoriale, etc. ou un nom de famille, enregistrer le nom en ordre direct. Enregistrer les titres en appliquant les instructions données sous [9.3.2.4.](#)

#### EXEMPLES

Kazimierz Jagiellończyk  
**Roi de Pologne**

Aliénor d'Aquitaine  
**Reine de France puis d'Angleterre**

#### 9.2.1.1.13 Enregistrement des noms constitués d'initiales, de lettres séparées ou de chiffres

▼ *Correspondance* : [9.2.2.21 RDA](#) – *reformulation*

Enregistrer un nom constitué d'initiales, de lettres séparées ou de chiffres, ou constitué principalement d'initiales, en appliquant les lignes directrices générales sur l'enregistrement des noms données sous 8.5.

Enregistrer les initiales, les lettres ou les chiffres en ordre direct.

La typographie choisie par la source est respectée.

#### EXEMPLES

J\*\*\* W\*\*\*\*\*

L. P. C. B. D. G. S. D. P. M. A. O. D. C., Marquis de

M. G. F. D. A.\*\* C. D. C.

F@B.fabscorpion

#### **Exception**

Les initiales suivies d'un point sont systématiquement séparées par une espace.

#### EXEMPLE

L. R. E. P.

Poète du XVII<sup>e</sup> siècle. Sur la publication, on trouve « L.R.E.P. » sans espace

#### 9.2.1.1.14 Enregistrement des noms constitués d'une expression

▼ *Correspondance* : **9.2.2.22 RDA** – *précisions*

Enregistrer en appliquant les lignes directrices générales sur l'enregistrement des noms données sous 8.5 un nom constitué d' :

a) une expression constituée d'un prénom ou de prénoms précédés par un terme de politesse etc., voir [9.2.1.1.14.1](#).

ou

b) une expression contenant une autre identité publique de personne, voir [9.2.1.1.14.2](#).

ou

c) une expression ne contenant ni nom ni prénom, voir [9.1.1.1.14.3](#).

ou

d) une expression nommant une œuvre de la personne, voir [9.1.1.14.4](#).

ou

e) une expression constituée d'un ou plusieurs prénoms précédés par des mots autres qu'un terme de politesse ou un titre de poste ou de fonction, voir [9.1.1.14.5](#).

ou

f) une expression où on ne peut déterminer la nature des éléments qui composent un nom constitué de plusieurs parties, voir [9.1.1.14.6](#).

en ordre direct.

Pour une expression constituée d'éléments pouvant passer pour un nom de famille accompagné de prénom(s) ou d'initiale(s) de prénom(s), voir [9.1.1.14.7](#).

##### 9.2.1.1.14.1 Expression constituée d'un ou plusieurs prénoms précédés par un terme de politesse etc.

▼ *Correspondance* : **9.2.2.23 RDA** – *précisions*

Les noms composés d'une expression constituée d'un prénom ou de prénoms précédés par un terme de politesse sont enregistrés en ordre direct.

#### EXEMPLE

Miss Dorothee

##### 9.2.1.1.14.2 Expression contenant une autre identité publique de personne

▼ *Correspondance* : **9.2.2.24 RDA** – *précision*. Introduction des paragraphes 9.2.2.24.1 et 9.2.2.24.2

Expression indiquant une relation de parenté avec une autre personne

Choisir comme élément d'entrée le nom de famille, et le reste comme élément rejeté, en conservant l'ordre des éléments.

Intégrer un enclitique joint au nom comme une partie de ce nom.

#### EXEMPLES

Arnoullet, Veuve de Balthazar

Latimer's Brother, Mr

Bolton, Sister of the Late Major-Gen.

██████████ *Auteurs prétendus*

Enregistrer en ordre direct le nom dont les formes de notoriété commence par « Pseudo- ».

#### EXEMPLE

Pseudo-Brutus

Pour les attributions, voir le chapitre 19 « Personnes, familles et collectivités associées à une œuvre ».

#### 9.2.1.1.14.3 Expression ne contenant ni nom ni prénom

▼ *Correspondance* : 9.2.2.25 **RDA** – conforme

Enregistrer un nom ou une expression ne contenant ni nom ni prénom en appliquant les lignes directrices générales sur l'enregistrement des noms données sous 8.5.

Enregistrer l'expression en ordre direct. Considérer ce mot ou cette expression comme le nom d'une identité publique de personne si cette identité publique est couramment identifiée par ce mot ou cette expression dans les ressources qui lui sont associées et dans les sources de référence.

#### EXEMPLES

Un vicaire général

**Mention de responsabilité : De l'imitation de Jésus-Christ. Traduction nouvelle... / par un vicaire général, 1862**

Un pauvre ermite

Sei Shonagon

**"Shōnagon" est son titre de Dame de la Cour ; "Sei" la lecture sinisée du premier idéogramme de son clan, les Kiyohara**

#### *Variantes de nom*

Une variante de nom peut être enregistrée en rejetant l'article.

#### EXEMPLE

Vicaire général, Un

#### 9.2.1.1.14.4 Expression nommant une œuvre de la personne

▼ *Correspondance* : 9.2.2.26 **RDA** – conforme

Enregistrer une expression nommant une œuvre de la personne en appliquant les lignes directrices générales sur l'enregistrement des noms données sous 8.5.

Enregistrer l'expression en ordre direct. Considérer une telle expression comme le nom d'une identité publique de personne si cette identité publique est couramment identifiée par cette expression dans les ressources qui lui sont associées et dans les sources de référence.

#### EXEMPLES



L'Auteur de l'Adresse au peuple breton

Maître de l'Annonciation d'Aix

Si la personne est couramment identifiée par un nom véritable ou un autre nom (voir [9.2.1.1.5](#)) et qu'une expression comprenant le titre d'une autre œuvre apparaît dans les ressources associées à la personne, enregistrer le mot ou l'expression comme variante de nom (voir [9.2.1.2.10](#)).

#### 9.2.1.1.14.5 Expression constituée d'un ou plusieurs prénoms précédés par des mots autres qu'un terme de politesse ou un titre de poste ou de fonction

▼ **Correspondance** : ajout d'un paragraphe

Les noms composés d'une expression constituée d'un ou plusieurs prénoms précédés par des mots autres qu'un terme de politesse ou un titre de poste ou de fonction sont enregistrés en ordre direct.

#### EXEMPLE

Grand-mère Alimina

**Expression constituée d'un prénom précédé par des mots autres qu'un terme de politesse ou un titre de poste ou de fonction**

#### 9.2.1.1.14.6 Cas où on ne peut déterminer la nature des éléments qui composent un nom constitué de plusieurs parties

▼ **Correspondance** : ajout d'un paragraphe

Dans le cas où on ne dispose d'aucune donnée sur les éléments composant un nom (présence d'un nom de famille ou non, appartenance nationale...), si aucun des cas des [9.2.1.1.10.1](#) au [9.2.1.1.14.5](#) ne s'applique, enregistrer le nom en ordre direct.

#### EXEMPLE

Chuki Occlo

**Concubine de l'empereur inca Tupac Yupanqui**

#### 9.2.1.1.14.7 Expression constituée d'éléments pouvant passer pour un nom de famille accompagné de prénom(s) ou d'initiale(s) de prénom(s)

▼ **Correspondance** : ajout d'un paragraphe

Si l'expression est constituée d'éléments pouvant passer pour un nom de famille accompagné de prénom(s) ou d'initiale(s) de prénom(s), l'enregistrer comme un nom contenant un nom de famille.

#### EXEMPLE

Nonyme, A.

### 9.2.1.2 Variante de nom de l'identité publique de la personne

#### 9.2.1.2.1 Champ d'application

▼ **Correspondance** : [9.2.3.1 RDA](#) – conforme

Une variante de nom de l'identité publique de la personne désigne un nom ou une forme de nom sous lequel cette identité publique est connue et qui diffère du nom ou de la forme de nom choisie comme nom privilégié (voir 8.1.3).

#### 9.2.1.2.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.2.3.2 RDA](#) – conforme

Prendre les variantes de nom dans les ressources associées à l'identité publique de la personne et/ou dans les sources de référence. Les variantes doivent correspondre à des noms effectivement attestés pour l'identité publique.

#### 9.2.1.2.3 Lignes directrices générales sur l'enregistrement des variantes de nom

▼ *Correspondance* : [9.2.3.3 RDA](#) – conforme

Enregistrer les variantes de nom en appliquant les lignes directrices générales sur l'enregistrement des noms données sous 8.5.

Enregistrer comme variante de nom un nom ou une forme de nom attestée pour une identité publique, ou trouvée dans les sources de référence, ou résultant d'une translittération différente du nom, si ce nom ou cette forme diffère du nom enregistré comme nom privilégié de cette identité publique de personne. Pour les personnes qui possèdent deux identités ou plus, voir les instructions sur les personnes en relation au chapitre 30.

Appliquer les instructions spécifiques supplémentaires données sous [9.2.1.2.4](#) – [9.2.1.2.10](#) et celles qui sont données dans les sections précédentes de ce chapitre, lorsqu'elles s'appliquent.

#### 9.2.1.2.4 Nom réel

▼ *Correspondance* : [9.2.3.4 RDA](#) – précision

Si le ou les noms privilégiés pour l'identité publique d'une personne sont des pseudonymes et que cette personne n'utilise pas son nom réel comme créateur ou contributeur, enregistrer le nom réel, s'il est connu, comme variante de nom pour chaque identité publique. Cela n'est valable que si l'information est publique.

##### EXEMPLE

Dudevant, Amandine-Aurore-Lucile

**Pseudonyme enregistré comme nom privilégié : Sand, George**

#### 9.2.1.2.5 Nom séculier

▼ *Correspondance* : [9.2.3.5 RDA](#) – accord

Si le nom choisi comme nom privilégié d'une identité publique d'une personne est le nom utilisé par cette personne en religion, enregistrer le nom séculier de la personne comme variante de nom.

##### EXEMPLE

Bojaxhiu, Agnes Gonxha

**Nom utilisé en religion enregistré comme nom privilégié : Teresa, Mère**

#### 9.2.1.2.6 Nom en religion

▼ *Correspondance* : [9.2.3.6 RDA](#) – accord

Si le nom choisi comme nom privilégié d'une identité publique d'une personne est le nom séculier de la personne, enregistrer le nom utilisé par cette personne en religion comme variante de nom.

## EXEMPLE

Jean-Raphaël de la Croix glorieuse

**Nom séculier enregistré comme nom privilégié : Walker, Jean-Raphaël**

### 9.2.1.2.7 Nom antérieur de la personne

▼ *Correspondance* : 9.2.3.7 RDA – *précision*

Si le nom choisi comme nom privilégié d'une identité publique d'une personne est un nom utilisé à la suite d'un changement de nom, enregistrer le ou les noms antérieurs de la personne comme variantes de nom, sauf si le nom antérieur reste le plus connu.

## EXEMPLE

Clay, Cassius

**Nom ultérieur enregistré comme nom privilégié : Ali, Muhammad**

### 9.2.1.2.8 Nom ultérieur de la personne

▼ *Correspondance* : 9.2.3.8 RDA – *précision*

Si le nom choisi comme nom privilégié d'une identité publique d'une personne est un nom utilisé avant un changement de nom, enregistrer le ou les noms ultérieurs de la personne comme variantes de nom, lorsque le nom antérieur reste le plus connu.

## EXEMPLE

Nicholls, Charlotte

**Nom antérieur enregistré comme nom privilégié : Brontë, Charlotte**

### 9.2.1.2.9 Forme linguistique alternative du nom

▼ *Correspondance* : 9.2.3.9 RDA – *conforme*

Si le nom enregistré comme nom privilégié d'une identité publique d'une personne a une ou plusieurs formes linguistiques alternatives mentionnées dans les ressources associée à cette identité publique, enregistrer la ou les formes comme variantes de nom.

## EXEMPLES : variantes linguistiques

Joan of Arc

**Forme en langue française enregistrée comme nom privilégié : Jeanne d'Arc**

ヘミングウェイ,アーネスト

헤밍웨이, 어네스트

海明威, 欧内斯特

Хемингуэй, Эрнест

המינגווי, ארנסט

העמינגוועי, ערנעסט

همنغواي، ارنست

همینگوی، ارنست

**Forme enregistrée comme nom privilégié : Hemingway, Ernest**

## EXEMPLES : variantes orthographiques

Nasier, Alcofribas

**Orthographe enregistrée comme nom privilégié : Nasier, Alcofrybas**

Gorky, Maxime

Gorkii, Maxime

**Orthographe enregistrée comme nom privilégié : Gor'kij, Maksim**

### Exception

Lorsque ces formes correspondent à des noms privilégiés supplémentaires, voir [9.2.1.1.4.3.](#)

#### EXEMPLE

Šolom Alejhem

Шолом-Алейхем

Sholem Aleikhem

Szołem Alejchem

Sholom Aleikhem

Sholem Alejchem

Scholem Aleijem

Scholem Alei'hem

Scholem Alechem

Scholem-Alejchem

Cholem Aleichem

Cholem Aleikhem

Shalom Aleikhem

Shalom Aleykhem

Shalom Aleichem

Shalom Alekem

#### Noms privilégiés :

שלום-עליך **forme originale du nom**

Šalwm 'Aleyķem **forme originale translittérée**

Cholem Aleichem **forme française d'usage courant**

#### 9.2.1.2.10 Autre variante de nom

▼ **Correspondance** : [9.2.3.10 RDA](#) – conforme

Enregistrer les autres variantes de noms non traitées sous [9.2.1.2.4](#) – [9.2.1.2.9](#) si elles sont jugées utiles pour la recherche.

EXEMPLES : nom de famille, de dynastie, etc., nom du monarque

Bonaparte, Louis-Napoléon

**Nom d'empereur enregistré comme nom privilégié : Napoléon III**

Bernadotte, Jean-Baptiste-Jules

**Nom de souverain enregistré comme nom privilégié : Charles XIV**

Stuart, Marie

**Nom de souveraine enregistré comme nom privilégié : Marie Stuart**

EXEMPLE : nom de souverain canonisé

Saint Louis

**Nom de souverain enregistré comme nom privilégié : Louis IX**

EXEMPLE : nom réel d'une personne entrée en religion

Yepes y Alvarez, Juan de

**Nom en religion enregistré comme nom privilégié : Jean de la Croix**

EXEMPLE : expression utilisée pour désigner une identité publique de personne

Maître à la Chausse Trappe

**Nom enregistré comme nom privilégié : Niccolò Tribolo**

EXEMPLE : expression utilisée pour désigner une identité publique de personne

Alimina, Grand-mère

**Nom enregistré comme nom privilégié : Grand-mère Alimina**

EXEMPLES : différence de complétude du nom

Valera y Alcalá Galiano, Juan

**Forme enregistrée comme nom privilégié : Valera, Juan**

Schiller, Johann Christoph Friedrich von

**Forme enregistrée comme nom privilégié : Schiller, Friedrich von**

EXEMPLE : forme complète d'un nom constitué d'initiales

Sade, D. A. F.

**Forme enregistrée comme nom privilégié : Sade, Donatien Alphonse François**

EXEMPLE : élément d'entrée différent pour un nom de famille composé

Saint-Hilaire, Étienne Geoffroy

**Forme enregistrée comme nom privilégié : Geoffroy Saint-Hilaire, Étienne. Geoffroy n'est pas ici un second prénom**

EXEMPLES : partie du nom de famille suivant une particule

Polnay, Peter de

**Forme enregistrée comme nom privilégié : De Polnay, Peter**

Hagen, Christine von

**Forme enregistrée comme nom privilégié : Von Hagen, Christine**

Annunzio, Gabriele d'

**Forme enregistrée comme nom privilégié : D'Annunzio, Gabriele**

Laan, Ray vander

**Forme enregistrée comme nom privilégié : Vander Laan, Ray**

Costanzo, Angelo di

**Forme enregistrée comme nom privilégié : Di Costanzo, Angelo**

EXEMPLES : partie du nom de famille suivant une particule combinée à un nom de famille

Witt, Thomas A. de

**Forme enregistrée comme nom privilégié : DeWitt, Thomas A.**

Mac Adam, Alfred J.

**Forme enregistrée comme nom privilégié : MacAdam, Alfred J.**

EXEMPLE : épithète ou surnom

Catherine la Grande

**Forme enregistrée comme nom privilégié : Catherine II**

EXEMPLE : dernière partie du nom

Kyi, Aung San Suu

**Forme enregistrée comme nom privilégié : Aung San Suu Kyi**

## 9.2.2 Autre terme associé à l'identité publique

▼ *Correspondance* : **9.6 RDA** –*précision apportée au titre*

### ÉLÉMENT FONDAMENTAL

*Un autre terme associé à une identité publique de personne est un élément fondamental pour les saints, les esprits, les personnes citées dans les écritures sacrées et les textes apocryphes, les personnages mythologiques, fictifs ou légendaires et les entités non humaines.*

#### 9.2.2.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : **9.6.1.1 RDA** –*conforme*

Un autre terme associé à l'identité publique de la personne est un mot ou expression qui lui est associé, autre qu'un titre tel que défini en [9.3.2.](#)

#### 9.2.2.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : **9.6.1.2 RDA** –*conforme*

Les autres termes associés à l'identité publique de la personne peuvent être établis à partir de toute source pertinente.

Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.2.2.3 Enregistrement des autres termes associés aux identités publiques

Enregistrer les autres termes associés à l'identité publique de la personne.

Pour les saints, voir [9.2.2.4](#).

Pour les esprits, voir [9.2.2.5](#).

Pour les agents virtuels, voir [9.2.2.6](#).

Pour les êtres vivants non humains, voir [9.2.2.7](#).

Enregistrer les autres termes associés soit comme des éléments séparés, soit comme des parties de points d'accès, soit en combinant les deux façons. Pour des instructions supplémentaires sur l'enregistrement d'un terme associé comme partie du point d'accès autorisé, voir [9.4.2.2.2](#) et [9.4.2.2.6](#).

#### 9.2.2.4 Saints

▼ *Correspondance* : **9.6.1.4 RDA** –*précision*

Pour les saints, enregistrer « saint » ou « sainte ».

#### 9.2.2.5 Esprits

▼ *Correspondance* : **9.6.1.5 RDA** –*conforme*

Pour un esprit, enregistrer « esprit ».

Pour les personnes virtuelles, enregistrer un terme approprié en français de préférence.

#### EXEMPLE

chanteur virtuel

**Terme associé à King cool, personnage de synthèse qui reprend les grands standards de la soul et de la funk musique version reggae**

### 9.2.2.6 Êtres vivants non humains

▼ –hors RDA

Pour les êtres vivants non humains, enregistrer un terme approprié en français de préférence.

#### EXEMPLE

cheval de course

**Terme associé à Idéal du Gazeau**

chien

**Terme associé à Hachikō**

Pour les oeuvres textuelles, traiter le nom d'un animal présenté comme l'auteur du texte comme un pseudonyme.

#### EXEMPLE

Baltique

**Pseudonyme utilisé un auteur publié chez Calmann-Lévy utilisant le nom du chien de François Mitterrand**

## 9.2.3 Contexte d'utilisation de l'identité publique

▼ *Correspondance* **8.8** – modification (reformulation)

### 9.2.3.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : **8.8.1** – modification (reformulation et ajout)

Le **contexte d'utilisation** spécifie la forme ou le type d'oeuvre, le domaine d'activité, la fonction, etc., associés au nom choisi comme nom privilégié d'une identité publique.

### 9.2.3.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : **8.8.1.2** – modification (reformulation)

Le contexte d'utilisation peut être établi à partir de toute source pertinente.

### 9.2.3.3 Enregistrement du contexte d'utilisation

▼ *Correspondance* : **8.8.1.3** – modification (reformulation)

#### EXEMPLES

Nom utilisé en poésie et dans les oeuvres critiques

### Contexte d'utilisation du nom C. Day Lewis

Nom utilisé dans les romans policiers

### Contexte d'utilisation du nom Nicholas Blake, pseudonyme de C. Day Lewis

Nom utilisé en tant qu'archéologue

### Contexte d'utilisation du nom Frédérique Audoin-Rouzeau, qui prend pour pseudonyme Fred Vargas pour ses romans policiers

## 9.2.4 Date d'utilisation de l'identité publique

### 9.2.4.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : **8.9.1.1** – modification (ajout)

Une **date d'utilisation** est une date ou une fourchette de dates associée à l'utilisation d'une identité publique.

### 9.2.4.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : **8.9.1.2** – modification (reformulation)

Une date d'utilisation peut être établie à partir de toute source pertinente.

### 9.2.4.3 Enregistrement de la date d'utilisation

▼ *Correspondance* : **8.9.1.3** – modification (précision)

Enregistrer l'information sur une date d'utilisation du nom, en particulier lorsque cette date diffère de la date d'existence de l'entité.

#### EXEMPLES

1933–2000

**Date d'utilisation du nom « Howard Fast »**

1960–1986

**Date d'utilisation du nom « E. V. Cunningham », pseudonyme d'Howard Fast**

## 9.2.5 Identifiant associé à l'identité publique

▲ *Correspondance* : pas de correspondance dans **RDA**

### 9.2.5.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : pas de correspondance dans **RDA**

Un identifiant associé à l'identité publique est une chaîne de caractères ou de symboles qui lui est associée (par exemple un identifiant *ISNI - International standard name identifier*<sup>2</sup>).

L'identifiant sert à distinguer une identité publique d'une autre. Il doit être unique et univoque pour un référentiel donné.

#### EXEMPLE

Identifiant ISNI : 0000 0001 2137 1749

<sup>2</sup> International Standard Name Identifier (ISO 27729) <http://www.isni.org/>



## Identifiant de l'identité publique pour Anatole Le Braz (né en 1859, mort en 1926)

Dans le cas des personnes ayant plus d'une identité, chaque identité publique a son propre identifiant.

### EXEMPLE

Frédéric Dard : ISNI 0000 0001 2133 1309

San Antonio : ISNI 0000 0000 7610 2098

**Deux identifiants distincts pour deux identités publiques d'une même personne**

#### 9.2.5.2 Sources d'information

▼ **Correspondance** : pas de correspondance dans **RDA**

Prendre l'information sur un identifiant associé à l'identité publique dans toute source pertinente.

#### 9.2.5.3 Enregistrement d'un identifiant associé à l'agent

▼ **Correspondance** : pas de correspondance dans **RDA**

Enregistrer l'identifiant associé à l'identité publique en indiquant la source de l'identifiant ou l'organisme responsable de son attribution.

TEXTE NON DÉFINITIF

## 9.3 Éléments d'identification des Personnes

### 9.3.1 Dates associées à la personne

#### ÉLÉMENT FONDAMENTAL

*La date de naissance et la date de décès sont des éléments fondamentaux.*

#### 9.3.1.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.3.1.1](#) **RDA** – conforme

Une date associée à la personne est une date importante associée à l'histoire de la personne (par exemple, date de naissance, date de décès, et dans certains cas dates d'activité). Pour l'utilisation de la date dans le point d'accès autorisé, voir [9.4.2.2.1](#).

#### 9.3.1.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.3.1.2](#) **RDA** – conforme

Les dates associées à la personne peuvent être établies à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3](#) **RDA**.

#### 9.3.1.3 Enregistrement des dates associées à des personnes

▼ *Correspondance* : [9.3.1.3](#) **RDA** – précisions

Enregistrer les dates associées à des personnes en appliquant les instructions suivantes, lorsqu'elles s'appliquent :

- date de naissance, voir [9.3.1.4](#) ;
- date de décès, voir [9.3.1.5](#) ;
- période d'activité, voir [9.3.1.6](#).

Enregistrer les dates selon l'ère chrétienne. Proscrire les éléments linguistiques à l'encodage de l'information. Cette date comprend l'année, le mois et le jour sous une forme chiffrée, ainsi que la marque d'une éventuelle incertitude.

#### EXEMPLES

16220512 ou 1622-05-12

**Pour le 12 mai 1622**

08001225 ou 0800-12-25

**Pour le 25 décembre 800**

Faire précéder du signe « - » les dates antérieures à l'ère chrétienne.

#### EXEMPLE

-00530315 ou -0053-03-15

**Pour le 15 mars 53 avant J.-C.**

Par convention, les éléments inconnus d'une date sont représentés par un signe typographique.

#### EXEMPLES

187905##

**Pour mai 1879**

19##0704

**Pour un 4 juillet d'une année inconnue du 20<sup>e</sup> siècle**

**NB : Le signe typographique « # » n'a pas de caractère normatif**

Indiquer une date probable en ajoutant un point d'interrogation.

EXEMPLE

1816#####?

**Année de naissance ou de mort probable**

Si la date est approximative, mais est connue pour être l'une de deux dates, en choisir une et expliquer le choix dans l'élément Information biographique et historique, voir [9.3.13](#).

EXEMPLE

1666#####?

**Année de naissance approximative connue comme étant l'une des deux années 1666 ou 1667. Préciser l'information dans l'élément Information biographique et historique ([9.3.13](#)) : « né en 1666 ou 1667 »**

EXEMPLE

06601201?

**Année de mort approximative de saint Éloi. Préciser l'information dans l'élément Information biographique et historique ([9.3.13](#)) : « mort le 1<sup>er</sup> décembre 659 ou le 1<sup>er</sup> décembre 660 »**

Dans le cas des dates incertaines ou inconnues (de l'ordre de la décennie ou du siècle), enregistrer des amorces de dates en complétant avec un signe typographique approprié.

EXEMPLES

191#####

**Pour une date entre 1910 et 1919**

19#####

**Pour une date entre 1900 et 1999**

Nota Bene :

La notion de date biographique n'est pas pertinente pour les auteurs prétendus.

Il est possible d'ajouter des dates pour les pseudonymes collectifs quand des dates fictives leur ont été attribuées.

#### 9.3.1.4 Date de naissance

### ÉLÉMENT FONDAMENTAL

#### 9.3.1.4.1 Champ d'application

▼ **Correspondance** : [9.3.2.1](#) **RDA** – conforme

La date de naissance représente l'année, le mois et le jour de naissance d'une personne.

#### 9.3.1.4.2 Sources d'information

▼ **Correspondance** : [9.3.2.2](#) **RDA** – conforme

La date de naissance peut être établie à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3](#) **RDA**.

### 9.3.1.4.3 Enregistrement de la date de naissance

▼ *Correspondance* : [9.3.2.3 RDA](#) – conforme

Enregistrer la date de naissance de la personne en appliquant les instructions de base sur l'enregistrement des dates associées aux personnes, voir [9.3.1.3.](#)

#### EXEMPLES

18960821 ou 1896-08-21

**Pour une personne née le 21 août 1896**

192107##

**Pour une personne née en juillet 1921**

-0361####

**Pour une personne née en 361 avant J.-C.**

1647####?

**Pour une personne probablement née en 1647**

Dans le cas des dates approximatives ou inconnues, enregistrer des amorces de dates.

#### EXEMPLES

191#####

**Pour une personne née entre 1910 et 1919**

19#####

**Pour une personne née entre 1900 et 1999**

### 9.3.1.5 Date de décès

#### ÉLÉMENT FONDAMENTAL

#### 9.3.1.5.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.3.3.1 RDA](#) – conforme

La date de décès est l'année, le mois et le jour de mort d'une personne.

#### 9.3.1.5.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.3.3.2 RDA](#) – conforme

La date de décès peut être établie à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.3.1.5.3 Enregistrement de la date de décès

▼ *Correspondance* : [9.3.3.3 RDA](#) – conforme

Enregistrer la date de décès d'une personne décédée en appliquant les instructions de base sur l'enregistrement des dates associées aux personnes sous [9.3.1.3.](#)

#### EXEMPLES

201208##

**Pour une personne décédée en août 2012**

-0289####

**Pour une personne décédée en 289 av. J.-C.**

1742####?

**Pour une personne probablement décédée en 1742**

169####

**Pour une personne décédée entre 1690 et 1699**

18####

**Pour une personne décédée entre 1800 et 1899**

### 9.3.1.6 Période d'activité de la personne

#### ÉLÉMENT FONDAMENTAL

*La période d'activité de la personne est un élément fondamental lorsqu'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux personnes portant le même nom à défaut d'autres éléments permettant de les distinguer.*

#### 9.3.1.6.1 Champ d'application

▼ **Correspondance** : [9.3.4.1](#) **RDA** – conforme

La période d'activité de la personne est une date ou une fourchette de dates indicative de la période pendant laquelle une personne a été active dans son principal domaine d'activité.

#### 9.3.1.6.2 Sources d'information

▼ **Correspondance** : [9.3.4.2](#) **RDA** – conforme

La période d'activité de la personne peut être établie à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3](#) **RDA**.

#### 9.3.1.6.3 Enregistrement de la période d'activité de la personne

▼ **Correspondance** : [9.3.4.3](#) **RDA** – conforme

À défaut d'autres éléments, on indique la période d'activité d'une personne en appliquant les instructions de base sur l'enregistrement des dates associées aux personnes sous [9.3.1.3](#). On n'enregistre que l'année.

#### EXEMPLE

187#?/188#?

**Dates d'activité du peintre Adolphe Alcan, actif à Vernon vers 1880**

### 9.3.2 Titre de la personne

#### ÉLÉMENT FONDAMENTAL

*Le titre de la personne est un élément fondamental lorsqu'il s'agit d'un mot ou une expression indiquant un titre de souveraineté. Tout autre terme indiquant un titre nobiliaire, une fonction ecclésiastique, un rang, une fonction, un titre de courtoisie pour un religieux n'est fondamental que s'il est nécessaire pour distinguer des homonymes.*

#### 9.3.2.1 Champ d'application

▼ **Correspondance** : [9.4.1.1 RDA](#) – conforme

Le titre de la personne est un mot ou une expression indiquant un titre royal, un titre nobiliaire, un rang ou une fonction ecclésiastique, ou un titre de courtoisie pour un religieux.

Le titre de la personne inclut d'autres termes indiquant un rang ou une fonction, y compris les initiales de titre universitaire, ou l'appartenance à un groupe.

Le titre de la personne exclut les termes d'adresse qui indiquent uniquement le genre ou le statut marital (M., Mme,...).

### 9.3.2.2 Sources d'information

▼ **Correspondance** : [9.4.1.2 RDA](#) – conforme

Les titres de personne peuvent être établis à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

### 9.3.2.3 Enregistrement des titres de personnes

▼ **Correspondance** : [9.4.1.3 RDA](#) – conforme

Enregistrer le titre de la personne en appliquant les instructions sous [9.3.2.4](#) – [9.3.2.9](#) lorsqu'elles s'appliquent.

Enregistrer les titres soit comme des éléments séparés, soit comme des parties de points d'accès, soit en combinant les deux façons. Pour des instructions supplémentaires sur l'enregistrement d'un titre comme partie du point d'accès autorisé, voir [9.4.2.2.2](#).

Enregistrer les titres en français s'il y a des équivalents satisfaisants dans cette langue.

### 9.3.2.4 Titres de souveraineté

▼ **Correspondance** : [9.4.1.4 RDA](#) – conforme

Enregistrer les titres de souveraineté en appliquant les instructions suivantes, lorsqu'elles s'appliquent :

- a. personne ayant le rang royal le plus élevé au sein d'un État, etc., voir [9.3.2.4.1](#) ;
- b. conjoints de souverains, voir [9.3.2.4.2](#) ;
- c. enfants et petits-enfants de souverains, voir [9.3.2.4.3](#) .

#### 9.3.2.4.1 Souverains et équivalents

▼ **Correspondance** : [9.4.1.4.1 RDA](#) – précision

Pour ces personnes, enregistrer le titre de la personne ainsi que le nom de l'État ou du peuple. Enregistrer les deux en français s'il y a des équivalents satisfaisants dans cette langue.

#### EXEMPLES

roi des Francs

reine de Grande-Bretagne

reine d'Angleterre

empereur du Saint-Empire romain germanique

roi d'Irak

roi de Suède

empereur du Mexique  
impératrice de Russie  
empereur d'Orient  
duc de Bourgogne  
grand-duc du Luxembourg  
sultan de l'empire ottoman  
shah d'Iran  
négus d'Éthiopie  
nabab-vizir d'Oudh

Pour les souverains régnant successivement ou simultanément sur plusieurs pays, enregistrer le titre et le nom de l'État ou du peuple privilégié par les sources de référence.

#### EXEMPLE

roi de Pologne  
**Titre de Jean III Sobieski (1629-1696). Il est également grand-duc de Lituanie sous le nom de Jean III, mais les usuels français le désignent de préférence sous le titre de roi de Pologne**

#### 9.3.2.4.2 Conjoints de souverains

▼ *Correspondance* : 9.4.1.4.2 **RDA** – non conforme

La précision de conjoint, époux, consort... doit être indiquée suivant les usages du pays dans lequel le titre lui a été conféré.

#### EXEMPLES

prince consort de Grande-Bretagne  
**Titre d'Albert, époux de la reine Victoria (1819-1861)**

reine de France  
**Titre d'Anne d'Autriche (1601-1666)**

#### 9.3.2.4.3 Enfants et petits-enfants de souverains

▼ *Correspondance* : 9.4.1.4.2 **RDA** – non conforme

On mentionne le titre de souveraineté des enfants et petits-enfants d'un souverain tel qu'ils le portent.

#### EXEMPLES

prince des Asturies  
**Titre de Baltasar Carlos (1626-1644)**

infante d'Espagne  
**Titre d'Eulalie de Bourbon (1864-1958)**

Si la personne n'est connue que comme un prince, une princesse ou un titre semblable, sans une désignation territoriale, enregistrer ce titre.

#### EXEMPLE

tsarévitch  
**Titre d'Alexis Pétrovitch (1690-1718)**

Quand la personne porte plusieurs titres, on privilégie le titre de prince, de princesse ou un titre semblable.

#### EXEMPLE

princesse  
**Titre pour Margaret, comtesse de Snowdon (1930-2002)**

### 9.3.2.5 Titres de noblesse

▼ *Correspondance* : 9.4.1.5 **RDA** – non conforme

Le titre de noblesse est un élément obligatoire s'il est nécessaire de distinguer les homonymes. On l'enregistre alors en français s'il y a un équivalent satisfaisant dans cette langue.

#### EXEMPLES

marquis  
**Titre de noblesse de Giacinto Dragonetti, marchese**

comte d'Ostrevant  
**Titre de noblesse de Frank van Borselen, graaf van Oostervant**

jarl  
**Titre de noblesse de Folke den tjocke, jarl. « Jarl » n'a pas d'équivalent en français**

### 9.3.2.6 Papes et chefs d'Église

▼ *Correspondance* : 9.4.1.6 **RDA** – conforme

Les papes, les antipapes et les autres chefs d'Église sont traités comme des souverains. Leur titre doit être mentionné.

#### EXEMPLES

pape  
**Titre de Jean XXII**

antipape  
**Titre de Benoît XIII**

patriarche de Constantinople  
**Titre de Basile II**

### 9.3.2.7 Cardinaux, évêques, et autres dignitaires ecclésiastiques

▼ *Correspondance* : 9.4.1.7 **RDA** – précision



Le titre pour un évêque, un cardinal, un archevêque, un métropolitain, un abbé, une abbesse ou tout autre dignitaire ecclésiastique est un élément fondamental s'il est nécessaire de distinguer les homonymes.

Si la personne a plus d'un titre, donner celui dont le rang est le plus élevé.

Enregistrer « archevêque » pour tous les archevêques autres que des cardinaux.

Enregistrer « évêque » pour tous les évêques autres que des cardinaux.

Enregistrer « chorévêque » pour les personnes désignées par cette fonction.

Enregistrer « cardinal » pour les cardinaux-évêques, les cardinaux-prêtres et les cardinaux-diacres.

Ajouter au titre d'un évêque, d'un archevêque ou au titre d'un patriarche diocésain le nom du diocèse, archidiocèse ou patriarcat le plus récent. Ajouter le nom du lieu, en français s'il y a une forme dans cette langue.

#### EXEMPLES

cardinal

**Titre de Jean-Pierre Ricard**

abbé de Ford

**Titre de Jean de Ford**

abbesse de Saint-Jean d'Arles

**Titre de Césarie la Jeune**

chorévêque de Trèves

**Titre de Thégan**

évêque de Limoges

**Titre de Pierre-Henri Lamazou**

Les princes ecclésiastiques du Saint-Empire romain germanique sont traités comme des souverains. Leur titre doit être retenu comme élément fondamental : prince-évêque, prince-archevêque, archevêque-électeur, etc. Les noms de ville doivent être précisés.

#### EXEMPLES

archevêque-électeur de Mayence

**Titre d'Albert II**

prince-évêque de Liège

**Titre de Jean III**

prince-archevêque de Salzbourg

**Titre de Hieronymus von Colloredo**

### 9.3.2.8 Autres religieux

▼ *Correspondance* : **9.4.1.8** **RDA** –*précision*

Les autres titres religieux sont un élément fondamental s'il est nécessaire de distinguer les homonymes.

Si le titre religieux est devenu une partie intégrante du nom, le traiter comme tel.

#### EXEMPLES

rabbin

**Titre pour Daniel Cohen, né en 1964 et ayant des homonymes nés la même année**

mollah

oulema

Les titres de civilité ("sœur", "frère", ...) ne sont pas des titres religieux.

#### EXEMPLE

Blanche de l'Agonie du Christ  
« **Sœur** » n'est pas un titre religieux

### 9.3.2.9 Autre terme indiquant un rang, un grade, une fonction ou un titre honorifique

▼ *Correspondance* : [9.4.1.9 RDA](#) –non conforme

Ce terme est un élément fondamental s'il est nécessaire de distinguer les homonymes. Enregistrer le titre en français s'il y a un équivalent satisfaisant dans cette langue.

#### EXEMPLES

capitaine

révérend

docteur ès sciences

chevalier de la Légion d'honneur

## 9.3.3 Genre de la personne

### 9.3.3.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.7.1.1 RDA](#) –conforme

Le genre est celui auquel une personne s'identifie.

### 9.3.3.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.7.1.2 RDA](#) –conforme

Le genre de la personne peut être établi à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

### 9.3.3.3 Enregistrement du genre

▼ *Correspondance* : [9.7.1.3 RDA](#) –conforme

Enregistrer le genre de la personne en utilisant un terme approprié. Enregistrer le genre comme un élément séparé. Le genre n'est jamais enregistré comme partie d'un point d'accès.

Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#)

## 9.3.4 Lieu de naissance de la personne

### 9.3.4.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.8.1.1 RDA](#) –conforme

Le lieu de naissance est la municipalité, la ville, la province, l'État et/ou le pays où une personne est déclarée être née.

#### 9.3.4.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.8.1.2 RDA](#) –conforme

Le lieu de naissance peut être établi à partir de toute source pertinente.  
Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.3.4.3 Enregistrement du lieu de naissance

▼ *Correspondance* : [9.8.1.3 RDA](#) –conforme.

Enregistrer le lieu (municipalité, ville, province, État et/ou pays) où la personne est déclarée être née.

Enregistrer le lieu de naissance comme un élément séparé. Le lieu de naissance n'est pas enregistré comme partie d'un point d'accès.

Enregistrer les noms de lieux selon les normes en vigueur pour les noms géographiques.

Il peut être enregistré sous forme d'une relation avec l'entité lieu correspondante.

#### EXEMPLES

Nérac (Lot-et-Garonne)  
**Lieu de naissance de Michel Polnareff**

Parral (Chili)  
**Lieu de naissance de Pablo Neruda**

### 9.3.5 Lieu de décès de la personne

#### 9.3.5.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.9.1.1 RDA](#) –conforme

Le lieu de décès est la municipalité, la ville, la province, l'État et/ou le pays où une personne est déclarée être décédée.

#### 9.3.5.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.9.1.2 RDA](#) –conforme

Le lieu de décès peut être établi à partir de toute source pertinente.  
Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.3.5.3 Enregistrement du lieu de décès

▼ *Correspondance* : [9.9.1.3 RDA](#) –conforme

Enregistrer le lieu (municipalité, ville, province, État et/ou pays) où la personne est déclarée être décédée.

Enregistrer le lieu de décès comme un élément séparé. Le lieu de décès n'est pas enregistré comme partie d'un point d'accès.

Enregistrer les noms de lieux selon les normes appliquées aux noms géographiques.

Il peut être enregistré sous forme d'une relation avec l'entité lieu correspondante.

## EXEMPLES

Honfleur (Calvados)  
**Lieu de décès de Françoise Sagan**

Vienne (Autriche)  
**Lieu de décès de Wolfgang Amadeus Mozart**

### 9.3.6 Pays associé à la personne

#### 9.3.6.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.10.1.1 RDA](#) –*précision*

Il s'agit du pays dont on suit les règles nationales pour construire le point d'accès autorisé du nom. On s'appuie dans cet ordre sur :

- le pays duquel la personne possède la nationalité
- le pays où la personne réside de manière permanente
- le pays auquel est associée la langue dans laquelle la personne produit
- le pays de publication des œuvres originales de la personne.

#### 9.3.6.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.10.1.2 RDA](#) –*conforme*

Le pays associé à la personne peut être établi à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.3.6.3 Enregistrement du pays associé à la personne

▼ *Correspondance* : [9.10.1.3 RDA](#) –*précision*

Enregistrer le ou les pays associés à la personne. Enregistrer le nom du pays selon les préconisations de la norme ISO 3166 quand cela est possible. Dans le cas des pays qui ne sont pas dans la norme, le recours à d'autres référentiels est possible.

Enregistrer un pays associé à la personne comme un élément séparé. Le pays associé à la personne n'est pas enregistré comme partie d'un point d'accès.

Il peut être enregistré sous forme d'une relation avec l'entité collectivité du pays correspondant.

## EXEMPLE

États-Unis  
**Pays associé à Wernher von Braun (1912-1977), d'origine allemande, naturalisé américain (1955). La forme allemande serait « Braun, Wernher von ». Le changement de nationalité entraîne un changement de choix de l'élément d'entrée.**

### 9.3.7 Lieu de résidence de la personne

#### 9.3.7.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.11.1.1 RDA](#) –*conforme*

Le lieu de résidence est une municipalité, une ville, une province, un État et/ou un pays où une personne réside ou a résidé.

### 9.3.7.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.11.1.2 RDA](#) –conforme

Le lieu de résidence peut être établi à partir de toute source pertinente.  
Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

### 9.3.7.3 Enregistrement des lieux de résidence

▼ *Correspondance* : [9.11.1.3 RDA](#) –conforme

Enregistrer le ou les lieux (municipalité, ville, province, État et/ou pays) où la personne réside ou a résidé.

Enregistrer le lieu de résidence comme un élément séparé. Le lieu de résidence n'est pas enregistré comme partie d'un point d'accès.

Il peut être enregistré sous forme d'une relation avec l'entité lieu correspondante.

#### EXEMPLE

États-Unis, France

**Lieux de résidence de William Christie, chef d'orchestre**

Les lieux de résidence peuvent être associés à des dates.

#### EXEMPLE

États-Unis, 1974-....

**Lieu de résidence et date associée pour Virgil Suárez, poète et romancier**

## 9.3.8 Adresse de la personne

### 9.3.8.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.12.1.1 RDA](#) –conforme

L'adresse de la personne est l'adresse du lieu de résidence, de travail, l'adresse de l'employeur d'une personne et/ou son adresse électronique ou son adresse de site Web.

### 9.3.8.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.12.1.2 RDA](#) –conforme

L'adresse de la personne peut être établie à partir de toute source pertinente.  
Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

### 9.3.8.3 Enregistrement des adresses de la personne

▼ *Correspondance* : [9.12.1.3 RDA](#) –conforme

Enregistrer l'adresse du lieu de résidence, de travail, l'adresse de l'employeur d'une personne et/ou son adresse électronique ou son adresse de site Web.

Enregistrer une adresse comme un élément séparé. L'adresse n'est pas enregistrée comme partie d'un point d'accès.

Les adresses peuvent être associées à des dates.

EXEMPLE : adresse physique

Paris : 1796-1807?. - Rue de la Sorbonne, n° 376. - Rue de la Harpe, n° 124. - Quai des Augustins (, n° 62). - Rue des Grands-Augustins (, n° 31 ; n° 30). - Quai des Augustins. - Rue Pavée-Saint-André (-des-Arts, n° 21 ; n° 14)

**Adresse de Delaplace, libraire du XVIIIe siècle**

EXEMPLE : adresse de site Web

<http://craphound.com/>

**Adresse du blog de Cory Doctorow**

## 9.3.9 Langue de la personne

### 9.3.9.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : **9.14.1.1 RDA** –*précision*

La langue de la personne est la langue (ou les langues) d'expression qu'elle utilise pour produire les ressources qui lui sont associées.

### 9.3.9.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : **9.14.1.2 RDA** –*conforme*

La langue de la personne peut être établie à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous **8.12.1.3 RDA**.

### 9.3.9.3 Enregistrement des langues de la personne

▼ *Correspondance* : **9.14.13 RDA** –*précision*

Utiliser la norme ISO 639. Enregistrer une langue utilisée par la personne comme un élément séparé. La langue n'est pas enregistrée comme partie d'un point d'accès.

Elle peut être enregistrée sous forme d'une relation avec le référentiel correspondant.

#### EXEMPLES

Islandais

**Langue utilisée par l'auteur Halldór Laxness**

Russe

Anglais

**Langues utilisées par l'auteur Vladimir Nabokov**

## 9.3.10 Domaine d'activité de la personne

### 9.3.10.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : **9.15.1.1 RDA** –*conforme*

Le domaine d'activité de la personne est un champ d'action, domaine du savoir, etc. dans lequel s'investit ou s'est investie la personne.

### 9.3.10.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : **9.15.1.2 RDA** –*conforme*

Le domaine d'activité de la personne peut être établi à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

### 9.3.10.3 Enregistrement des domaines d'activité de la personne

▼ *Correspondance* : [9.15.1.3 RDA](#) –*précisions*

Enregistrer le ou les champs d'action, domaines du savoir, etc. dans lesquels s'investit ou s'est investie la personne. Ces activités peuvent être mises en relation avec un lieu ou pays d'activité, voir [9.3.6](#), et avec des dates d'activité, voir [9.3.1.6](#).

Il est recommandé de s'appuyer sur un référentiel. Enregistrer le champ d'activité comme un élément séparé. Le champ d'activité n'est pas enregistré comme partie d'un point d'accès.

Il peut être enregistré sous forme d'une relation avec le référentiel correspondant.

#### EXEMPLE

Romans policiers

**Domaine d'activité de Fred Vargas, pseudonyme de Frédérique Audouin-Rouzeau**

Archéologie

**Domaine d'activité de Frédérique Audouin-Rouzeau**

### 9.3.11 Profession ou occupation de la personne

▼ *Correspondance* : [9.16 RDA](#) –*non conforme*

#### ÉLÉMENT FONDAMENTAL

*En l'absence d'autres éléments discriminants (dates biographiques), la profession ou l'occupation est un élément fondamental lorsqu'il est nécessaire pour établir une distinction entre deux personnes portant le même nom.*

#### 9.3.11.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.16.1.1 RDA](#) –*conforme*

La profession ou l'occupation est la profession ou l'occupation qu'une personne exerce ou a exercée.

#### 9.3.11.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.16.1.2 RDA](#) –*conforme*

La profession ou occupation de la personne peut être établie à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.3.11.3 Enregistrement des professions ou des occupations

▼ *Correspondance* : [9.16.1.2 RDA](#) –*précisions*

Enregistrer la profession ou l'occupation qu'une personne exerce ou a exercée.

Enregistrer les professions ou les occupations soit comme des éléments séparés, soit comme des parties de points d'accès, soit en combinant les deux façons. Pour des instructions supplémentaires sur l'enregistrement d'une profession ou d'une occupation comme partie du point d'accès autorisé, voir [9.4.2.2.3](#).

Il est recommandé de s'appuyer sur un référentiel. Les professions ou occupations peuvent être enregistrées sous forme d'une relation avec le référentiel correspondant.

## EXEMPLES

Auteur de manuels scolaires

Disc-jockey

Vétérinaire

Anthropologue

Ermite camaldule

### 9.3.12 Affiliation de la personne

#### 9.3.12.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.13.1.1 RDA](#) –*précision*

Une affiliation est une appartenance à un groupe obtenue par recrutement, acquisition de la qualité de membre, etc.

#### 9.3.12.2 Sources d'information

▼ *Correspondance* : [9.13.1.2 RDA](#) –*conforme*

L'affiliation peut être établie à partir de toute source pertinente.

Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

#### 9.3.12.3 Enregistrement des affiliations

▼ *Correspondance* : [9.13.1.3 RDA](#) –*précision*

Enregistrer les noms des groupes auxquels la personne est affiliée ou a été affiliée.

Enregistrer une affiliation comme un élément séparé. L'affiliation n'est pas enregistrée comme partie d'un point d'accès.

Elle peut être enregistrée sous forme d'une relation avec l'entité collectivité correspondante.

Les affiliations peuvent être associées à des dates.

## EXEMPLES

OULIPO

**Affiliation de Raymond Queneau**

Genesis

**Affiliation de Peter Gabriel**

### 9.3.13 Information biographique et historique sur la personne

▼ *Correspondance* : [9.17 RDA](#) –*précisions apportées au titre*

#### 9.3.13.1 Champ d'application

▼ *Correspondance* : [9.17.1.1 RDA](#) –*conforme*

L'information biographique et historique est de l'information sur la vie ou l'histoire d'une personne.

#### 9.3.13.2 Sources d'information



▼ **Correspondance** : 9.17.1.2 **RDA** –conforme

L'information biographique et historique peut être établie à partir de toute source pertinente. Indiquer la source de l'information en appliquant les instructions sous [8.12.1.3 RDA](#).

### 9.3.13.3 Enregistrement de l'information biographique et historique

▼ **Correspondance** : 9.17.1.3 **RDA** –conforme

Enregistrer l'information sur la vie ou l'histoire d'une personne. Enregistrer l'information biographique et historique comme un élément séparé. L'information biographique et historique n'est pas enregistrée comme partie d'un point d'accès.

#### EXEMPLE

Originaire de Bassiano (province de Rome). Étudie à Rome et à Ferrare. Précepteur des neveux de Jean Pic de La Mirandole. Vient à Venise vers 1490. Humaniste. Auteur d'une grammaire latine, d'une grammaire grecque et de nombreuses préfaces  
Associé, d'abord, à Pietro Francesco Barbarigo et à Andrea I Torresano, son beau-père, sous la raison : "Societas impressorum librorum" ou "Compagnia dei librai", compagnie dissoute en 1499 à la mort de Barbarigo ; associé, ensuite, à Andrea I Torresano seul à partir de 1508. Des éditions continueront à paraître sous leurs deux noms jusqu'à la mort de Torresano en 1529.

#### Information biographique pour Alde Manuce

S'il y a lieu, incorporer l'information associée à des éléments d'identification particuliers ([voir 9.3 – 9.16](#)) dans l'élément « information biographique et historique ».

#### EXEMPLE

Originaire de Bassiano (province de Rome) [**lieu de naissance**]. Étudie à Rome [**lieu de résidence**] et à Ferrare [**lieu de résidence**]. Précepteur [**profession ou occupation**] des neveux de Jean Pic de La Mirandole. Vient à Venise [**lieu de résidence**] vers 1490. Humaniste [**profession ou occupation**].  
Auteur d'une grammaire latine, d'une grammaire grecque et de nombreuses préfaces [**profession ou occupation**].  
Associé, d'abord, à Pietro Francesco Barbarigo et à Andrea I Torresano, son beau-père, sous la raison : "Societas impressorum librorum" ou "Compagnia dei librai" [**affiliation**], compagnie dissoute en 1499 à la mort de Barbarigo ; associé, ensuite, à Andrea I Torresano seul à partir de 1508. Des éditions. continueront à paraître sous leurs deux noms jusqu'à la mort de Torresano en 1529.

#### Information biographique pour Alde Manuce

### 9.3.14 Identifiant associé à la personne

▲ **Correspondance** : pas de correspondance dans **RDA**

#### 9.3.14.1 Champ d'application

▼ **Correspondance** : pas de correspondance dans **RDA**

Un identifiant associé à la personne est une chaîne de caractères ou de symboles qui lui est associée (par exemple un identifiant *ORCID- Open Researcher and Contributor ID*<sup>3</sup>): L'identifiant sert à distinguer une personne d'autres personnes. Il doit être unique et univoque pour un référentiel donné.

#### EXEMPLE

ORCID 0000 0003 4267 6677

<sup>3</sup> <https://orcid.org>

## Identifiant ORCID pour Walid Oueslati

### 9.3.14.2 Sources d'information

▼ **Correspondance** : pas de correspondance dans **RDA**

Prendre l'information sur un identifiant associé à la personne dans toute source pertinente.

### 9.3.14.3 Enregistrement d'un identifiant associé à l'agent

▼ **Correspondance** : pas de correspondance dans **RDA**

Enregistrer l'identifiant associé à la personne en indiquant la source de l'identifiant ou l'organisme responsable de son attribution.

TEXTE NON DEFINITIF

## 9.4 Construction des points d'accès représentant des identités publiques de personne

### 9.4.1 Utilisation des points d'accès pour représenter des identités publiques de personne

▼ *Correspondance* : 9.1.2 **RDA** – conforme à RDA

Un point d'accès autorisé est une des techniques utilisées pour représenter soit l'identité publique associée à une ressource (voir 18.4.1), soit une identité publique en relation (voir 30.1), soit une identité publique en relation (voir 30.1) soit une identité publique en relation (voir 30.1).

Lors de la construction de points d'accès autorisés représentant des identités publiques, appliquer les lignes directrices sous [9.4.2](#).

Lors de la construction de variantes de point d'accès représentant des identités publiques, appliquer les lignes directrices sous [9.4.4](#).

### 9.4.2 Point d'accès autorisé représentant une identité publique

#### 9.4.2.1 Lignes directrices générales sur la construction des points d'accès autorisés représentant des identités publiques

▼ *Correspondance* : 9.19.1.1 **RDA** – précisions

Le point d'accès autorisé représentant une identité publique est construit à partir du nom privilégié de l'identité publique (voir [9.2.1.1](#)) utilisé comme élément de base.

#### EXEMPLES

**Nom privilégié de l'identité publique** : Jules Verne  
**Élément de base du point d'accès autorisé** : Verne, Jules

**Nom privilégié de l'identité publique** : Adolphe Jullien  
**Élément de base du point d'accès autorisé** : Jullien, Adolphe

**Nom privilégié de l'identité publique** : Cabu  
**Élément de base du point d'accès autorisé** : Cabu

**Nom privilégié de la personne** : Léonard de Vinci  
**Élément de base du point d'accès autorisé** : Léonard de Vinci

**Nom privilégié de la personne** : Marie-Paule Masson-Vincourt  
**Élément de base du point d'accès autorisé** : Masson-Vincourt, Marie-Paule

La règle est de construire un point d'accès autorisé de façon à le distinguer de manière univoque de tout autre point d'accès autorisé ou variante de point d'accès.

#### 9.4.2.2 Éléments additionnels dans les points d'accès autorisés représentant des identités publiques de personne

##### 9.4.2.2.1 Date de naissance et/ou de décès

▼ *Correspondance* : 9.19.1.3 **RDA** – conforme à la variante facultative

Cet élément additionnel est obligatoire dans le point d'accès autorisé quand la date est connue.

Ajouter la date de naissance et/ou de décès même s'il n'est pas nécessaire d'établir une distinction entre des points d'accès autorisés. On limite la date à l'année.

#### EXEMPLES

Hemingway, Ernest (1899–1961)

Colas, Alain (1943-1978)

Tite-Live (0059? av. J.-C.-0017)

Labé, Louise (1524?-1566)

Lorsqu'on ne connaît pas les dates à l'année près, on indique une amorce de date (par exemple, siècle ou décennie) s'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux points d'accès autorisés.

#### EXEMPLE

Garnier, Antoine (15..-16..)

Garnier, Antoine (17..-17..)

Cet élément n'est pas indiqué pour les esprits.

#### 9.4.2.2.2 Titre ou autre terme associé à la personne

▼ **Correspondance** : [9.19.1.2 RDA](#) –non conforme

Cet élément additionnel est obligatoire dans le point d'accès autorisé pour les catégories de personnes suivantes :

- souverain
- saint
- esprit
- entité réelle non humaine
- auteur prétendu
- agent virtuel

#### EXEMPLES

Grégoire IV (07..-0844 ; pape)

Rama IX (1927-2016 ; roi de Thaïlande)

Mélar (saint)

Mabrouk (chien)

Corday, Charlotte (autrice prétendue)

**NB : le signe typographique pour les dates incomplètes « . » n'a pas de caractère normatif**

Tout autre titre est un élément additionnel obligatoire seulement s'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux points d'accès autorisés, voir [9.4.2.2.5.](#)

#### 9.4.2.2.3 Profession ou occupation

▼ **Correspondance** : [9.19.1.6 RDA](#) –précision

La profession ou l'occupation est un élément additionnel obligatoire seulement s'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux points d'accès autorisés. Faire cet ajout lorsque les éléments suivants ne sont pas suffisants :

date de naissance et/ou de décès, voir [9.4.2.2.1.](#)

#### EXEMPLE

Moulin, Olivier (19..-.... ; conseiller à la DATAR)

Moulin, Olivier (19..-.... ; musicien)

**Les dates de naissance et de décès pour les « Olivier Moulin » sont inconnues**

**NB : le signe typographique pour les dates incomplètes « . » n'a pas de caractère normatif**

#### 9.4.2.2.4 Période d'activité de la personne

▼ **Correspondance** : **9.19.1.5 RDA** –précision

La période d'activité de la personne est un élément additionnel obligatoire seulement s'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux points d'accès autorisés. Faire cet ajout lorsque les éléments suivants ne sont pas suffisants :

a) date de naissance et/ou de décès, voir [9.4.2.2.1](#)

et

b) profession ou occupation, voir [9.4.2.2.3](#).

#### EXEMPLES

Jardin, Madeleine (1937-.... ; médecin ; active en 1966)

Jardin, Madeleine (1937-.... ; médecin urologue)

Bertrand, Joseph (18..-18.. ? ; mineur ; actif en 1895)

Bertrand, Joseph (18..-18.. ? ; mineur ; actif en 1874)

**NB : le signe typographique pour les dates incomplètes « . » n'a pas de caractère normatif**

#### 9.4.2.2.5 Autre terme indiquant un rang, un grade, une fonction ou un titre honorifique

▼ **Correspondance** : **9.19.1.7 RDA** –précision

Un autre terme indiquant un rang, un grade, une fonction ou un titre honorifique (titre de noblesse, titre religieux, dignité ecclésiastique, autre titre indiquant un rang, un grade, une fonction ou un titre honorifique) figurant avec le nom est un élément additionnel obligatoire seulement s'il est nécessaire d'établir une distinction entre deux points d'accès autorisés.

Faire cet ajout lorsque les éléments suivants ne sont pas suffisants :

a) date de naissance et/ou de décès, voir [9.4.2.2.1](#)

et

b) profession ou occupation, voir [9.4.2.2.3](#)

et

c) période d'activité, voir [9.4.2.2.4](#).

#### EXEMPLE

Barthélemy, Hippolyte (18..-19.. ; abbé)

Barthélemy, Hippolyte (18..-19.. ; juriste)

**Sur la source** : « **Abbé Hippolyte Barthélemy** », sans autre élément sur cette identité publique. Le terme « **abbé** » est ajouté afin de le distinguer de son homonyme juriste

#### 9.4.2.2.6 Autre information

▼ **Correspondance** : **9.19.1.8 RDA** –conforme

Si deux points d'accès autorisés ne peuvent être distingués par les éléments listés ci-dessus, ajouter un terme approprié.

#### EXEMPLE

La Pierre, Colette (19..-19.. ; médecin ; exerce à Soissons)  
La Pierre, Colette (19..-19.. ; médecin ; exerce à Noyon)

### 9.4.3 Point d'accès autorisé supplémentaire représentant une identité publique de personne

▼ **Correspondance** : **RDA** –pas de correspondance

Le point d'accès autorisé supplémentaire représentant une identité publique est construit à partir du nom privilégié supplémentaire de l'identité publique (voir [9.2.1.1.4.2](#) et [9.2.1.1.4.3](#)) utilisé comme élément de base.

Le point d'accès autorisé supplémentaire est construit selon les mêmes règles que celles utilisées pour construire le point d'accès autorisé (voir [9.4.2.1](#) à [9.4.2.2.6](#)).

#### EXEMPLES

Propertius, Sextus Aurelius (0050?-0015? av. J.-C.)

**Point d'accès autorisé**

Properce (0050?-0015? av. J.-C.)

**Point d'accès autorisé supplémentaire construit à partir de la forme d'usage courant en France**

वात्स्यायन (03..?-03..?)

**Point d'accès autorisé**

Vātsyāyana (03..?-03..?)

**Point d'accès autorisé supplémentaire construit à partir de la forme translittérée selon la norme de référence utilisée**

### 9.4.4 Variante de point d'accès représentant une identité publique de personne

#### 9.4.4.1 Lignes directrices générales sur la construction des variantes de point d'accès représentant des identités publiques

▼ **Correspondance** : **9.19.2.1 RDA** –précisions

La règle est de construire une variante de point d'accès de façon à la distinguer de manière univoque de tout point d'accès autorisé.

La variante de point d'accès autorisé de l'identité publique est construite à partir :

- d'une variante de nom de l'identité publique

#### EXEMPLES

Terencio

Terencjusz

Terenz

Terenzio

Terentyus

טירנרס

**Forme en langue française enregistrée comme base du point d'accès autorisé : Térénce**

**Forme en langue latine enregistrée comme base du point d'accès autorisé : Terentius Afer, Publius**

Rheims, Christine

**Forme enregistrée comme base du point d'accès autorisé : Orban, Christine**

Chateaubriand, François-Auguste de

**Forme enregistrée comme base du point d'accès autorisé : Chateaubriand, François-René de**

- ou du nom privilégié dont les éléments sont enregistrés dans un autre ordre que celui de la base du point d'accès autorisé.

#### EXEMPLES

Balzo, Giulio del

**Forme enregistrée comme base du point d'accès autorisé : Del Balzo, Giulio**

Bonaparte, Joseph

**Forme enregistrée comme base du point d'accès autorisé : Joseph Bonaparte**

Ringuet, Louis Leprince-

**Forme enregistrée comme base du point d'accès autorisé : Leprince-Ringuet, Louis**

Si des ajouts sont nécessaires pour distinguer une variante de point d'accès d'un point d'accès autorisé, procéder comme pour les points d'accès autorisés (voir [9.4.2](#)).

TEXTE NON DÉFINI

## 9.5 Annexes

### 9.5.1 Règles de ponctuation pour la construction des points d'accès représentant des identités publiques de personne

L'élément rejeté est précédé de virgule, espace. Le ou les qualificatifs sont mis entre parenthèses. Les qualificatifs de types différents sont séparés par espace, point-virgule, espace.

Élément d'entrée  
Élément rejeté ,  
Qualificatif ( )  
Plusieurs qualificatifs ( ; )

#### EXEMPLES

Christine de Pisan (1363?-1431?)

Dupont, Jean (1874-1965)

Augustinus (0354-0430 ; saint)

Jardin, Alain (1935-.... ; médecin ; actif en 1968)

### 9.5.2 Traitement des personnages fictifs

#### 9.5.2.1 Champ d'application

Les personnages fictifs incluent les personnages relevant de la fiction, du mythe ou dont le caractère historique n'est pas fermement attesté. Font partie de cette catégorie les personnages littéraires et relevant de la création artistique, les personnages légendaires, les divinités, les personnages mythologiques et, selon que leur historicité soit attestée ou non, les personnages de textes sacrés ou apocryphes. Cela inclut les personnages non anthropomorphes.

#### 9.5.2.2 Lignes directrices générales sur l'identification des personnages fictifs

Les personnages fictifs sont rapprochés de l'entité Personne. Leur caractère fictif ou légendaire est explicité comme tel.

#### EXEMPLES

Demeter

**Divinité**

**Utilisé pour** : Devenir initié : le culte de Demeter : Cérès ouvre les portes des mystères d'Eleusis **de Jacques Bersez**

Caradoc

**Personnage littéraire et légendaire**

**Utilisé pour** : Three Arthurian Romances: Poems from Medieval France: Caradoc, the Knight With the Sword, the Perilous Graveyard **de Ross Gilbert Arthur**

Jules Maigret

**Personnage littéraire**

**Utilisé pour** : Tout (ou presque) sur Maigret **d'Alain Ferrari (émission diffusée sur Arte le 5 septembre 2009)**

Godzilla

**Personnage non anthropomorphe**



**Utilisé pour :** Godzilla : une métaphore du Japon d'après-guerre **d'Alain Vézina**

Fantômette

**Personnage littéraire**

**Utilisé pour :** Les microsociétés de la littérature pour la jeunesse : l'exemple de Fantômette **de Pierre Bannier**

Les règles qui s'appliquent aux personnages fictifs sont les mêmes règles que pour les personnes et leurs identités publiques.

Ne pas créer d'identités publiques distinctes pour un même personnage fictif.

EXEMPLE

Vautrin

**Une seule identité publique mentionnant en variantes de nom les autres identités données au personnage par Balzac (Carlos Herrera, Jacques Collin et Trompe-la-mort)**

Considérer comme un seul personnage fictif les différentes adaptations et réinterprétations qui circulent sous le même nom.

EXEMPLE

Arthur

**Une seule identité publique est créée pour l'ensemble des adaptations et interprétations mettant en scène le roi Arthur**

Créer un seul personnage fictif quelles que soient les interprétations.

Ne pas établir de relation entre un personnage fictif et la personne qui l'a inspiré dans le monde réel.

EXEMPLE

Le Cid

**Ne pas établir de relation entre le personnage et la personne qui a inspiré le personnage, le Cid (1043-1099)**

#### 9.5.2.2.1 Choix du nom privilégié des personnages fictifs

Le choix du nom privilégié suit les règles qui s'appliquent aux identités publiques des personnes.

Il est dicté par les ressources associées au personnage fictif.

EXEMPLES

Achille Talon

Le Chat botté

R2 D2

Comme pour les identités publiques, les formes de notoriété s'imposent quand elles existent.

EXEMPLE

Madame Bovary

**Forme de notoriété utilisée pour : Emma Bovary**

Le choix des formes linguistiques suit celui établi pour les personnes réelles. La forme originale du nom, qui correspond à l'œuvre et au milieu culturel où apparaît le personnage fictif, est donc utilisée pour établir le point d'accès autorisé. On établit un point d'accès autorisé supplémentaire quand une forme française est attestée. Les autres formes du nom sont reportées en variantes de point d'accès.

## EXEMPLES

Milou

**Une variante de nom peut être établie à : Struppi, forme associée aux ressources en allemand**

Pippi Långstrump

**Cette forme apparaît le plus souvent dans les ressources associées au personnage fictif. Un point d'accès autorisé supplémentaire est établi à la forme française : Fifi Brindacier**

Moana

**Cette forme apparaît le plus souvent dans les ressources associées au personnage fictif. Un point d'accès autorisé supplémentaire est établi à la forme française : Vaiana**

### 9.5.2.3 Autres attributs d'identification

Les éléments d'identification des personnages fictifs sont les mêmes que pour les identités publiques de personnes.

Ces attributs peuvent être exprimés sous forme d'une relation vers un référentiel. Certains de ces attributs peuvent également être fictifs, notamment les lieux et les langues.

## EXEMPLES

féminin

**Genre de la Schtroumpfette**

Château de Fortsas, près de Binche en Hainaut

**Lieu de naissance de J.-N.-A. de Fortsas, personnage fictif**

Plassans

**Lieu fictif de décès de Miette dans La Fortune des Rougon**

Grèce

**Pays associé à Athéna**

Moulinsart

**Lieu de résidence du Capitaine Haddock**

221B Baker Street à Londres

**Adresse de Sherlock Holmes**

Dothraki

**Langue utilisée par Daenerys**

Sorcellerie

**Domaine d'activité de Hermione Granger**

Médecin

**Profession du Docteur Jekyll**

Personnage légendaire, dont les aventures semblent correspondre à un fait réel rapporté par la Chronique de Séville : il s'agirait de Don Juan Tenorio, meurtrier du commandant Ulloa

**Information biographique et historique pour Don Juan**

### 9.5.2.4 Construction des points d'accès représentant des personnages fictifs

#### 9.5.2.4.1 Lignes directrices générales sur la construction des points d'accès autorisés représentant des personnages fictifs

Les règles de construction du point d'accès autorisé suivent celles qui s'appliquent aux identités publiques des personnes.

## EXEMPLES

Croft, Lara

La Dame du lac

**Une variante de point d'accès est établie à : Dame du lac, La**

La Castafiore

**Des variantes de point d'accès sont établies à : Castafiore, La ; Castafiore, Bianca**

La Force, Blanche de

**Nom utilisé dans les ressources associées pour Blanche de l'Agonie du Christ. Une variante de point d'accès est établie à : Blanche de l'Agonie du Christ**

### 9.5.2.4.2 Éléments additionnels dans les points d'accès autorisés représentant des personnages fictifs

Un élément additionnel est obligatoire dans le point d'accès autorisé pour préciser la catégorie à laquelle le personnage fictif appartient : personnage littéraire, personnage d'opéra, personnage de théâtre, personnage de bande dessinée, personnage de dessin animé, personnage de cinéma, personnage de jeu vidéo, personnage de télévision, personnage publicitaire, divinité, personnage de texte sacré ou apocryphe, personnage non anthropomorphe, personnage mythologique, autre personnage fictif.

## EXEMPLES

Demeter (divinité)

Bridou, Justin (personnage publicitaire)

Des dates peuvent être ajoutées au point d'accès autorisé si des dates jouant le rôle d'éléments biographiques fictifs ont été assignées au personnage.

## EXEMPLE

Nana (1852-1870 ; personnage littéraire)

Des éléments additionnels peuvent également être ajoutés afin de distinguer deux personnages fictifs homonymes qui ne peuvent pas être distingués par les éléments additionnels listés ci-dessus.

## EXEMPLE

Phoenix (personnage mythologique)

Phoenix (personnage mythologique, oiseau fabuleux)